

69967

LES CAVEAUX

DE NOTRE-DAME DE BON-SECOURS

PROCÈS-VERBAUX DE 1803 & 1814

RELATIFS A LA CONSERVATION DES RESTES MORTELS
DE STANISLAS

Par **Henri LEPAGE**

Archiviste du département, Président de la Société d'Archéologie lorraine, etc.

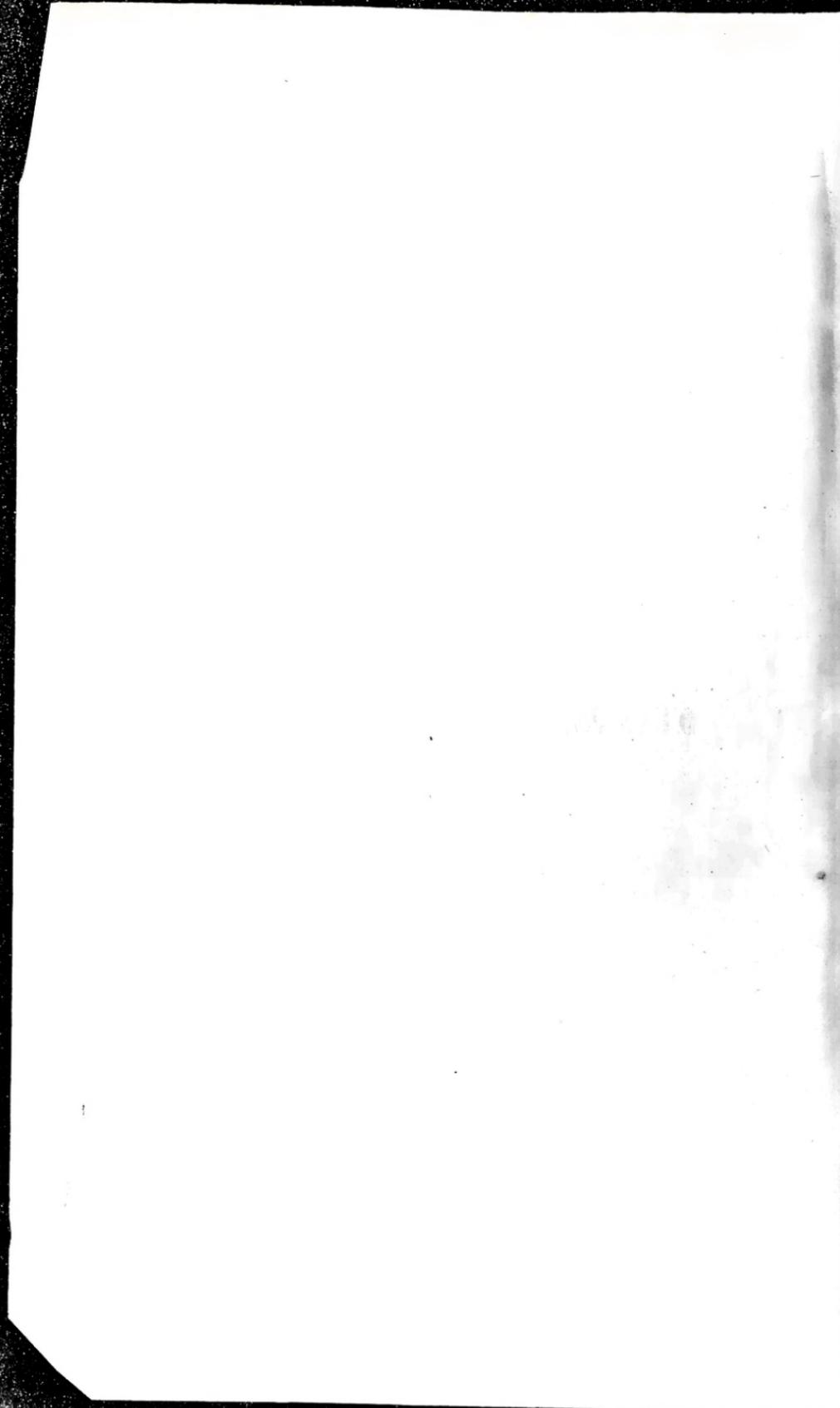
suivis

D'UNE PETITE NOTICE SUR L'ÉGLISE



NANCY,
IMPRIMERIE DE A. LEPAGE, GRANDE-RUE, 14.

—
1868





Sc. par Vassé et Lecomte.

MAUSOLÉE DE STANISLAS

ROI DE POLOGNE

Duc de Lorraine et de Bar.

D. O. M.

A DIEU

TRÈS-BON TRÈS-GRAND.

HIC JACET STANISLAUS I. cognomine BENEFICUS. *Per varias sortis humanæ vi- ces jactatus, non fractus, ingens orbi spectaculum ubique vel in exilio Rex, beandis ubique populis natus, LUDOVICI XV Generi complexu exceptus, Lotharingiam Patris non Domini ritu rexit, fovit, exornavit; hunc pauperes quos aluit, urbes quas instauravit, Religio quam exemplis instituit, scriptis etiam tutatus, insolabiliter luxurere, obiit xxjii Febr. anno MDCCCLXVI ætatis LXXXVIII.*

In modicis opibus splendidâ parcimonia nives, Omnia publicæ rei pro futura prudenter excogitavit, animosè suscepit, magnificæ perfecit.

Ici repose, STANISLAS I^{er}, surnommé le *bienfaisant*, éprouvé, non abattu par diverses vicissitudes de la destinée humaine, sujet étonnant d'admiration à l'univers, partout roi, même en exil, né pour faire en tout lieu le bonheur des peuples, accueilli avec tendresse par Louis XV, son gendre ; il gouverna, pourvut, embellit la Lorraine à la manière d'un père, non d'un maître. Les pauvres qu'il nourrit, les cités qu'il créa, la religion qu'il édifia par ses exemples et même qu'il défendit par ses écrits, l'ont pleuré inconsolables. Il mourut le 23 février 1766, à l'âge de 88 ans.

Avec peu de richesses, riche d'une économie où brillait la splendeur, il conçut avec sagesse mille sujets pour le bien public, les entreprit avec ardeur, les exécuta avec magnificence.

LES CAVEAUX

DE NOTRE-DAME DE BON-SECOURS¹

PROCÈS-VERBAUX DE 1803 ET 1804

RELATIFS A LA CONSERVATION DES RESTES MORTELS DE
STANISLAS.



I.

L'église de N.-D. de Bon-Secours occupe un des premiers rangs parmi les édifices historiques de Nancy, non-seulement à cause des souvenirs qui s'y rattachent et du pèlerinage dont elle est l'objet, mais encore à cause des monuments précieux qu'elle renferme. Personne n'ignore qu'elle a été construite sur l'emplacement d'une ancienne chapelle dite aussi de Notre-Dame-de-la-Victoire ou des Rois, et vulgairement des Bourguignons¹, parce que René II l'avait fait ériger, en 1484, à l'endroit où, après la bataille de Nancy, livrée dans le voisinage, près de 4,000 soldats, tant de son armée que de celle de Charles-le-Téméraire, avaient reçu la sépulture.

1. *Notre-Dame de Bon-Secours* est le titre officiel donné par le fondateur René II, et conservé à l'église dans l'acte de son érection en succursale, le 5 mai 1844.

Toutes les particularités relatives à ce petit sanctuaire national ont été consignées dans un opuscule² qui aujourd'hui peut-être est oublié. Nous le rappelons seulement afin d'avoir occasion d'y ajouter, avant de parler des caveaux de l'église, une page, qui, si elle était authentique, ne serait pas la moins curieuse de son histoire. C'est « l'épithaphe » qui, suivant un écrivain moderne³, se lisait dans la chapelle des Bourguignons :

Seigneurs, venans en lorraine territoire
Qui les Nancey rompistes par victoire,
L'entreprinse qu'avons conceu en cueur,
Donez des biens en ce poure oratoire
Pour nos aymes tirer de Purgatoire,
Levez aux cieus ceulx qu'en terre couchaistes !
Lorsqu'au besoing Dieu pour ayde huchastes
Et le bon saint plecteur du pays (saint Nicolas).
Mais quoy qu'à droit vous nous avez hays
Ne nous en soit donc d'aumône amendry.

Sous de croix double et de croix saint Andry,
Secourez-nous par commune pitié,
Augures de paix, vide d'inimitié ;
Mais vous atraït de notre nation,
Faisant par icy pérégrination,
Plus qu'aultres gens nos soyez aumôniers
Et libéralts de vos biens et deniers.
Que des princes feu Charles et René
Soit aboly le discort d'enfer né !
Qui l'ancienne aliance blessa,
Laissant la terre où Charles la laissa.

1. Cette dénomination s'était conservée à l'espèce de petite chapelle près de la tour, où sont maintenant les chaises, de même que la petite chapelle à l'opposé s'appelait chapelle des Princes.

2. *La Chapelle de Bon-Secours ou des Bourguignons*, notice insérée dans l'Annuaire de 1852, et tirée à part.

3. M. de Bussierre, *Histoire de la ligue contre Charles-le-Téméraire*, p. 467.

II.

Après cette courte digression, destinée à nous servir d'entrée en matière, revenons aux caveaux¹ dont nous avons spécialement à nous occuper. L'ouverture récente de celui de la nef a fait faire plusieurs découvertes intéressantes, et les procès-verbaux de reconnaissances qui ont eu lieu auparavant du caveau royal contiennent des détails qu'il est bon de recueillir, afin de détruire des erreurs qui se sont propagées jusqu'à nous.

On savait que, sous la nef de N.-D. de Bon-Secours, il existait un caveau voûté, et que ce caveau avait servi, avant la Révolution, de sépulture à plusieurs religieux Minimes, dont le couvent avait été fondé en 1609, et à qui était confiée l'administration de la chapelle. On savait aussi que l'ouverture de ce caveau était près du confessionnal à gauche en entrant dans l'église.

Le 12 octobre 1866, le petit carré de marbre qui couvre la clef de la pierre d'entrée², s'étant détaché et ayant laissé la clef à découvert, on a levé la pierre et on est descendu dans le caveau. L'escalier par lequel on y descend a seize marches, de 0,21^c de hauteur de pas sur 0,50^c de giron; la largeur de la cage d'escalier est d'un mètre 20 cent.

Le caveau est un carré de 12 mètr. 20 cent. de côté,

1. Ce qui a rapport à la description des caveaux est emprunté à des notes de M. l'abbé Morel, curé de N.-D. de Bon-Secours, et de M. l'abbé Marchal, chanoine honoraire de Nancy, lesquels ont complété les documents que nous publions ci-après par plusieurs notes et communications très-intéressantes.

2. A côté de cette pierre se trouve agencée également une autre pierre à clef qui donne accès à la totalité de l'escalier; c'est par l'ouverture pratiquée au-dessus de cet escalier que les Minimes introduisaient les cercueils dans leur caveau.

divisé en quatre voûtes surbaissées en arc de cloître, avec un pilier central qui les soutient et les relie. Partant, au dehors, des pilastres de l'église où sont les statues de saint François-Xavier et de saint Antoine de Padoue, ce caveau s'étend jusque près du palier des petits autels, ou plutôt jusqu'environ 50 centimètres au delà du balustre de communion. Ainsi, le pilier central des quatre voûtes du caveau n'est pas au milieu de la nef, c'est-à-dire ne correspond pas au centre du médaillon de l'Assomption, mais se trouve un peu plus avancé vers le chœur. Un puits, placé à peu près au-dessous du monument des Polonais, de 1814, et profond d'environ 4 mètres, reçoit un petit canal qui traverse le caveau en diagonale et semble correspondre avec le canal établi le long du caveau royal, au tombeau de la reine, pour se jeter dans le ruisseau de Jarville, près du pont.

Dans ce caveau sont trois petites croix en pierre, sortant simplement de terre, et portant les inscriptions :

Cy gist messire Antoine de la Chaussé, chevalier décédé le 19^e aoust 1742. — Hic jacet R. P. A. Ceny ex Provincialis, obiit die 19^a 8^{bris} 1754. — Hic jacet R[everen]dus admodum Pater Joannes Carolus Bruges Provincialis, obiit die 13 m. aprilis 1779.

On lit sur les piliers de la voûte, écrites avec du charbon, en lettres cursives assez mal faites, les sept épitaphes qui suivent :

Clautiers Thiebault 1780. — Le R. P. Bourgeois, mort le 20 8^{bre} 1780. — P. Mengin, 1^{er} nov. 1785. — P. Goute, décédé le 1^{er} février 1785. — R. P. V. Preto, 25 aoust 1785. — R. P. Sglyhtt, le 7 nov. 1790. — Joseph Thiebault 1790.¹

1. Dans la chapelle des fonts baptismaux, se trouve encore un petit caveau où repose M^{me} la baronne de Méneval. Voir la petite notice, année 1859.

Enfin, au fond du caveau, à droite, à peu près sous la porte du balustre qui conduit à la sacristie, se trouve une grande quantité d'ossements et de crânes jetés pêle-mêle en monceau.

Le caveau royal de N.-D. de Bon-Secours¹ n'a pas la même largeur que le chœur de l'église ; il est construit au milieu de ce dernier, en sorte qu'il y a un intervalle entre le mur de fondation du chœur et la muraille même du caveau. Celui-ci, au dire des personnes qui y ont pénétré, est un carré d'environ 4 mètres de côté, formant une seule arcade de voûte, en forme de cloître. Il est pavé de dalles blanches et noires, comme la nef. Un petit autel, avec ornements et chandeliers en plomb, se trouve dans le fond, à peu près au-dessous du palier de l'autel actuel du chœur, et devant cet autel étaient les deux cercueils en plomb contenant les restes du Roi et de la Reine de Pologne. Un escalier assez large, à pente très-douce, qui commence à environ un mètre du balustre, conduit dans

1. Stanislas venait habiter son château de la Malgrange à l'occasion de chacune des fêtes de la Sainte-Vierge, car il n'en laissait passer aucune sans communier dans l'église de N.-D. de Bon-Secours. Quelques jours avant l'accident qui fut cause de sa mort, le 1^{er} février 1766, veille de la fête de la Purification, le Roi, avant de se rendre à la Malgrange, voulut entrer dans l'église. Il remarqua que son prie-Dieu était posé au-dessus de la partie du caveau où il avait ménagé la place de sa sépulture, et pria plus longtemps que de coutume. En sortant, il dit à celui qui avait l'honneur de l'accompagner : « Savez-vous ce qui m'a si longtemps retenu aujourd'hui dans l'église ? Je pensais que, dans très-peu de temps, je serais trois pieds plus bas que je n'étais ». Le 4 février, le Roi retourna à Lunville ; le 5, eut lieu l'accident du feu qui prit à ses vêtements ; le 23, il rendit son âme à Dieu. Les funérailles furent célébrées à N.-D. de Bon-Secours, en grande pompe, le 4 mars suivant.

le caveau, qui a une ouverture cintrée fermée par une porte en fer.

Lorsqu'en 1814, on fit courir le bruit que le général Sokolnicki avait emporté les restes de Stanislas¹, la municipalité de Nancy fit descendre dans le caveau, pour y constater la présence du corps du roi, et, pour empêcher que de pareilles suppositions d'enlèvement pussent se reproduire, elle ordonna d'élever un mur devant la porte de fer ; on combla le tout et on établit le dallage qui subsiste encore aujourd'hui.

A une époque antérieure², l'autorité avait déjà dû faire procéder à la reconnaissance des restes des personnages inhumés dans le caveau royal de N.-D. de Bon-Secours,

1. Nous parlerons plus loin de ce prétendu enlèvement du corps du Roi de Pologne.

2. « Des mains sacrilèges (1793) l'arrachent, dit M. Blau, à son cercueil de plomb, dont les débris doivent se convertir en balles meurtrières, et le relèguent au fond d'une voûte obscure, où il gît abandonné. De vils émissaires, qui se paraient du nom de Marseillais, envahissent notre cité..... et courent à l'église dépositaire des victimes signalées à leur vengeance. Mais le gardien de l'édifice sacré, feu M. Michel, marbrier, les avait prévenus. Jaloux de sauver d'une destruction imminente les mausolées remis à sa vigilance, il se hâte de les dépouiller de tous les attributs de la royauté et d'armer la main de Stanislas d'un drapeau tricolore. Puis, se présentant avec calme à ces vandales, il leur ouvre les portes du temple et les introduit devant les tombes dont ils avaient juré la ruine. Il affirme hardiment qu'elles renferment de bons patriotes.....

» Cependant... son mausolée (de Stanislas) et celui de son épouse, transportés dans un musée de sculpture, demeurent confondus avec les statues livrées à l'étude des artistes... » (P. 6 et 7 de la Notice historique sur Stanislas-le-Bienfaisant, par M. Blau, inspecteur de l'Académie de Nancy, membre de la Société royale des sciences, lettres et arts de la même ville. Nancy, chez Vidart et Jullien, libraires, au Pont-Mouja, 1831.)

et elle avait pris soin de faire dresser des procès-verbaux authentiques des opérations prescrites par elle, dans un but qui témoigne du respect qui s'attachait à la mémoire du dernier de nos souverains.

Ces documents officiels¹ n'ont pas encore été mis au jour, bien qu'ils renferment diverses particularités intéressantes ; aussi nous ont-ils paru mériter d'être publiés, autant pour faire connaître ces particularités, que pour rétablir certains faits dans toute leur exactitude.

Reconnaissance du corps de Stanislas, etc.

—
1805.

Ce jour d'hui seize ventose an onze (7 mars 1805) de la République française, dix heures du matin,

Nous Joseph-François-Hubert Thierry, adjoint à la mairie de Nancy, instruit par le citoyen Krantz père, ferblantier en cette ville, que les ouvriers du citoyen Mourrot, brasseur au faubourg de la Constitution², adjudicataire au ci-devant district de Nancy, du chœur de l'église des ex-chanoinesses de Bouxières, qui avait été construit à la suite de la chapelle de Bonsecours, en fouillant dans la partie du caveau qui faisait une dépendance de son adjudication, avaient trouvé ces corps inhumés ; me suis transporté, ensuite de l'invitation du maire, sur les lieux, pour en faire la reconnaissance, et, après avoir fait placer un factionnaire pour empêcher l'entrée du caveau, j'ai

1. Ils se trouvent, en originaux et en copies, aux Archives de la ville de Nancy et dans celles du département.

2. Le faubourg Saint-Pierre.

remarqué, d'après renseignements pris, que ce caveau se trouvait pour les cinq sixièmes, à peu près sous le chœur de l'église de Bonsecours, et l'autre sixième sous le chœur de l'église des ex-chanoinesses de Bouxières, qui avait été adjugé audit Mourot¹; que Stanislas, roi de Pologne, avait fait construire ce caveau pour y recevoir son tombeau, le cœur de la reine de France, sa fille, épouse de Louis XV, et les tombeaux du duc et de la duchesse Ossolinski, ses parents; que l'on communiquait autrefois à ce caveau par un escalier qui était dans le chœur de l'église de Bonsecours, et qui se trouvait scellé en ce moment; que l'ouverture qui se présentait à l'extérieur avait été pratiquée, par ledit Mourot, dans la partie comprise dans la dépendance des terrains qui lui avaient été adjugés par le ci-devant district de Nancy; étant descendu dans le caveau, au moyen d'une échelle et dans la partie adjugée audit Mourot, aurions reconnu que le pavé en pierres de taille était enlevé, et qu'on avait creusé d'environ un demi-pied dans l'endroit où se trouvaient les corps. Ayant pris des renseignements pour connaître la personne qui les avait inhumés, on nous a dit que le

1. Léopold Morot avait également acquis les bâtiments des Minimes et l'église, cette dernière pour la somme de *trois millions cinq cent cinquante-deux mille francs*, dont un dixième seulement payable en numéraire. Quel motif avait pu l'engager à faire une acquisition si onéreuse? nous l'ignorons; ce qui s'est parfaitement conservé dans la mémoire des anciens habitants du faubourg, c'est que, quand Morot voulut commencer la démolition de l'église, les premiers témoins de cet acte de vandalisme allèrent jeter le cri d'alarme dans la ville et y excitèrent une espèce de soulèvement populaire. En présence de ces manifestations, le district envoya, dit-on, deux officiers municipaux pour rassurer le peuple et lui déclarer que la vente de l'église serait résiliée, d'autant plus que l'acquéreur n'avait pu effectuer son premier paiement.

citoyen Hussenet, chareutier au faubourg de la Constitution, n° 145, nous donnerait toute indication à cet égard ; aussitôt nous aurions fait appeler ce particulier, qui nous a déclaré reconnaître ces corps pour être ceux de Stanislas, roi de Pologne, et de son épouse, du duc et de la duchesse Ossolinski, qu'il avait fait inhumer dans la même fosse en l'an deux, par ordre du ci-devant district de Nancy ; qu'à cette époque, il n'y existait plus que les ossements du duc et de la duchesse et de l'épouse de Stanislas ; mais que le corps de ce roi était encore dans son entier ; que les tombes en plomb et chêne qui renfermaient ces ossements et ce corps, ainsi que les bijoux précieux qui y étaient, de même que la boîte d'argent qui contenait le cœur de la reine de France, avaient dû être enlevés lors de l'inhumation par la même autorité. Aussitôt avons fait lever le corps de Stanislas, qui nous a été indiqué être dessus, et avons remarqué, en présence d'un grand nombre de personnes, que la tête était détachée du corps¹, entièrement décharnée et en deux parties, que le buste était en entier, que les bras, les cuisses, jambes et pieds étaient tombés en dissolution, de manière qu'il n'existait plus que des ossements ; avons fait aussi enlever les autres têtes, qui étaient également décharnées, ainsi que les ossements qui étaient dessous ce corps, et avons fait fouiller jusqu'à près de quatre pieds de profondeur, où il ne s'y est plus trouvé aucuns

1. Selon le dire de personnes honorables et bien informées, la tête de Stanislas aurait été violemment détachée du tronc, lors de la violation du caveau royal de N.-D. de Bon-Secours en 1793, par un ouvrier, lequel, animé de l'esprit haineux de ce temps déplorable, se serait servi de sa bêche en disant : « En voilà encore un qui n'a pas été guillotiné ! »

vestiges de corps ou d'ossements ; avons fait laver le corps de Stanislas, qui était encore rempli d'aromates, ramassé avec soin toutes les têtes et ossements, et les avons fait recueillir dans un cercueil en chêne d'environ deux mètres de longueur, et avons fait déposer le cercueil, après avoir fait clouer le couvercle dans une partie du caveau au-dessous du chœur de l'église de Bonsecours, à côté de l'escalier, après avoir pris la précaution de le faire élever aux deux extrémités, pour sa conservation, sur des pierres, à la hauteur de 40 centimètres, au-dessus du pavé dudit caveau ; avons ensuite fait construire un petit mur d'élévation jusqu'à la voûte, pour enfermer ce cercueil, et fait poser une pierre dans le milieu, avec cette inscription gravée : *Tombeau de Stanislas Leczinski, roi de Pologne, duc de Lorraine, mort à Lunéville le 25 février 1766 ; de Catherine Opalinska, son épouse, morte en 1747 ; du cœur de Marie Leczinska, leur fille, reine de France, épouse de Louis XV, morte en 1768 ; du duc et de la duchesse Ossolinski, morts tous deux en 1756.*

J'ai cru devoir prendre cette mesure, qui paraissait être dans l'opinion des assistants, pour transmettre à la postérité le souvenir d'un prince qui a comblé cette ville et la ci-devant province de Lorraine de ses bienfaits.

Il nous a été présenté une espèce de médaille qui avait été trouvée en levant les ossements, et, après l'avoir fait examiner, il a été reconnu qu'elle était attachée à un petit cordon en soie et cheveux, que le cercle était en argent doré, entouré de cailloux du Rhin, le derrière était garni en cheveux tressés, dans le milieu s'est trouvé un petit morceau de bois que l'on présume être de la vraie croix ; il était couvert d'un verre, qui paraît être de cristal. Je

me suis nanti de cette médaille, en me réservant de la remettre à la mairie, pour en faire, par le citoyen préfet, la destination qu'il croira convenable.

Avons requis le citoyen Mourot, conformément au procès-verbal de son adjudication, d'élever au plutôt le mur séparatif de sa propriété d'avec le caveau dépendant de l'église de Bonsecours.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal, au bureau de la mairie, sur les six heures de relevée, les jour, mois et an avant dits, et ai signé.

THIERRY, adjoint.

MANDEL.

—
Liberté. Egalité.

Nancy, le 17 ventose an onze de la République française.

Le Maire de la ville de Nancy au citoyen Préfet du département de la Meurthe,

Citoyen Préfet,

L'ancien gouvernement ayant autorisé la translation du chapitre des ci-devant chanoinesses de Bouxières à Bonsecours, on avait cru convenable de construire à la suite de la chapelle de Bonsecours le chœur de leur église ; la révolution ayant dérangé le projet de translation, les bâtiments qui avaient été construits, ainsi que les terrains en dépendants, ont été vendus comme domaine national, mais on a réservé, dans le contrat de vente, que l'ouverture qui avait été faite dans la chapelle de l'église de Bonsecours, serait fermée par un mur que l'adjudicataire serait tenu d'élever. Il résultait de cette clause que le sixième, à peu près, du caveau que Stanislas avait fait

construire sous le chœur de l'église, s'était trouvé compris dans la dépendance du terrain vendu. C'est dans cette partie que l'ouverture du caveau a été faite par l'adjudicataire, qui, voulant faire tourner à son profit la pierre de taille qui y était, s'est aperçu qu'il y avait des corps inhumés.

Ayant été averti, le 15 courant, à cinq heures du soir, de ce fait, qui avait attiré un grand nombre de personnes, j'ai pris à l'instant toutes mesures de police pour empêcher l'accès du caveau, et prévenir par là tout esprit de fanatisme ou de malveillance.

Je me suis rendu, le lendemain 16, sur les lieux, et ai reconnu, d'après les renseignements qui m'ont été transmis, que c'étaient les dépouilles de Stanislas, roi de Pologne¹, du duc et de la duchesse Ossolinski. J'ai fait rassembler ces dépouilles, ainsi que tous les ossements, et les ai fait recueillir avec soin dans un cercueil de chêne, que j'ai fait faire, et qui a été déposé dans la partie se trouvant au-dessous du chœur de l'église réservée de la vente.

J'ai donné des ordres pour qu'on élevât un petit mur de clôture, et ai fait placer dans le milieu de ce mur une pierre de deux pieds carrés avec une inscription qui pût rappeler à la postérité le souvenir d'un prince qui a comblé cette ville et la ci-devant province de Lorraine de ses bienfaits. Outre que cette reconnaissance était due à sa mémoire, j'ai cru devoir, dans cette circonstance, seconder l'opinion de toutes les personnes qui étaient présentes, et qui m'ont engagé à prendre cette mesure pour

1. On oublie sans doute la Reine de Pologne, dont il a été question ci-dessus.

conserver le tombeau de ce prince et les restes de sa famille.

Plusieurs citoyens avaient paru désirer que le cercueil fût porté à l'église de Bonsecours pour faire faire des obsèques ; mais je leur ai observé que les corps n'étant pas dans le cas d'être transportés dans un local, mais seulement d'une place du caveau à une autre, je ne pourrais céder à leur demande, attendu que toutes les cérémonies religieuses avaient été observées dans le temps, lors du dépôt des corps au caveau.

Je pense, citoyen Préfet, que vous adopterez toutes les mesures que j'ai prises, persuadé de vos intentions à perpétuer le souvenir des personnages importants qui ont illustré leur pays, soit par leurs actions, soit par leurs talents et leurs lumières, soit enfin par des actes de bienfaisance.

Il m'a été rapporté, sur les lieux, que les cercueils en plomb qui servaient de tombeaux à ces corps, avaient été enlevés en l'an deux, par le ci-devant district de Nancy, et fondus pour être convertis en balles ; que la boîte d'or ou d'argent qui contenait le cœur de la reine de France, épouse de Louis XV, ainsi que les objets précieux qui étaient aussi renfermés dans les tombes, avaient également été enlevés par la même autorité.

Il m'a seulement été représenté une médaille qu'on a trouvée et qui était attachée à un cordon en cheveux ; je vais la faire examiner et vous en rendrai ensuite compte, pour savoir la destination que vous désirez lui donner.

Tel est le récit exact des faits qui se sont passés.

Salut et respect.

LALLEMAND, maire.

Nancy, le 19 ventose, 11^e année de la République française.

Le Préfet du département de la Meurthe au maire de la commune de Nancy.

Citoyen,

J'ai reçu votre lettre du 17 du courant, par laquelle vous me rendez compte que l'adjudicataire des terrains contigus à l'église de Bonsecours, en faisant creuser pour élever un mur de séparation avec la même église, avait découvert le caveau dans lequel sont déposés les corps du roi Stanislas et des duc et duchesse d'Ossolinski.

Je ne puis qu'approuver les mesures que vous avez prises pour réunir et conserver d'une manière décente, dans la partie du caveau qui règne dans le chœur de l'église, les restes d'un prince dont le souvenir doit être si cher à la ci-devant province de Lorraine, et plus particulièrement encore à la ville de Nancy qui offre tant de monuments de sa bienfaisance et de son amour éclairé pour les arts.

Quant à la médaille trouvée avec les corps, mon intention est qu'elle soit, ainsi que le cordon de cheveux auquel elle était attachée, replacée dans le cercueil, comme les seuls objets qui soient échappés à la spoliation odieuse qu'on a exercée en l'an 2 dans ce même tombeau, que tant de considérations eussent dû faire respecter.

Vous voudrez bien me donner l'assurance de l'exécution de cette dernière disposition.

Je vous salue,

MARQUIS.

Nancy, le 20 ventose, l'an onze de la République française.

Le maire de la ville de Nancy au citoyen Préfet du département de la Meurthe.

Citoyen Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser copie du procès-verbal de reconnaissance et levée des restes de Stanislas, roi de Pologne ; de la reine, son épouse, du duc et de la duchesse Ossolinski, dressé par le citoyen Thierry, adjoint.

Je viens de recevoir l'honneur de votre lettre, en date du jour d'hier, par laquelle vous m'annoncez que vous approuvez toutes les mesures de police qui ont été prises pour réunir et conserver les restes de ce prince et de sa famille ; vous m'invitez, néanmoins, à replacer dans le cercueil la petite médaille qui a été trouvée parmi les ossements ; je vais la faire déposer à l'instant dans le cercueil et en ferai dresser procès-verbal.

Salut et respect,

LALLEMAND, maire.

Nancy, le 20 ventose an 11.

Le Préfet de la Meurthe au Grand-Juge et Ministre de la justice.

Citoyen Grand-Juge,

Je crois devoir vous informer d'un événement qui a fait ici quelque sensation et qui, dès lors, pourrait parvenir à votre connaissance avec des détails plus ou moins inexacts.

Je veux parler de l'ouverture du caveau dans lequel étaient déposés le corps de Stanislas-le-Bienfaisant, roi de Pologne, etc., et ceux du duc et de la duchesse Ossoliński.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous adresser copie du compte que le Maire m'a rendu de ce fait.

Ce compte vous fera connaître ce qui a donné lieu à l'ouverture du caveau et les mesures que la mairie a prises pour conserver d'une manière décente les restes d'un prince dont la mémoire doit être si chère à la ci-devant province de Lorraine et particulièrement à la ville de Nancy.

Vous remarquerez aussi qu'on a trouvé avec les corps une médaille attachée à un cordon en cheveux. J'ai donné au maire l'ordre de rétablir dans le cercueil cette médaille qui se trouve aujourd'hui le seul objet échappé à la spoliation odieuse qu'on a exercée en l'an 2, dans ce tombeau, que tant de considérations eussent dû faire respecter.

Salut et respect,
MARQUIS.

Ce jourd'hui vingt-un ventose, an onze de la République française, quatre heures de relevée,

Nous Joseph-François-Hubert Thierry, adjoint à la mairie de Nancy, ensuite de l'invitation du Maire et pour l'exécution de la lettre du Préfet du département de la Meurthe, du 19 courant, portant que la médaille trouvée avec les restes de Stanislas, de son épouse, du duc et de la duchesse Ossolinski, ainsi que le cordon en soie et cheveux, auquel elle était attachée, serait replacée dans le cercueil qui avait reçu ces corps ; nous sommes transporté, assisté du citoyen Mare, architecte de la commune, dans le caveau existant au-dessous du chœur de l'église de Bonsecours, et là avons fait desceller une partie du mur de clôture que nous avons fait élever pour enfermer

ce cercueil, afin que personne ne pût y toucher ; avons ensuite fait faire l'ouverture de ce cercueil, en présence de beaucoup de personnes, et y avons placé une petite boîte de plomb contenant ladite médaille et le cordon ; avons ensuite fait rétablir le couvercle dudit cercueil de la manière la plus solide, et avons fait reboucher l'ouverture pratiquée dans le mur de clôture.

De tout quoi, avons dressé le présent procès-verbal, à notre retour à la mairie, sur les cinq heures de relevée, les jour, mois et an ci-dessus et avons signé.

THIERRY, adjoint.

MANDEL.

Nancy, le 25 ventose, l'an onze de la République française.

Le maire de la ville de Nancy au citoyen Préfet du département de la Meurthe.

Citoyen Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser copie d'un procès-verbal constatant le remplacement, dans le cercueil de Stanislas, de la médaille trouvée avec les corps, en exécution de votre lettre du 19 courant.

Salut et respect,

LALLEMANT, maire.

Paris, le 7 germinal, l'an 11 de la République.

Le Grand-Juge, Ministre de la justice, au Préfet de la Meurthe.

J'ai reçu, citoyen Préfet, avec la lettre que vous m'avez écrite, le 20 du mois dernier, la copie qui y était jointe de celle que vous avait adressée le maire de Nancy, sur l'ouverture du caveau de l'église de Bonsecours, où

se sont trouvés les restes des dépouilles du roi Stanislas, duc de Lorraine. J'approuve toutes les mesures qui ont été prises.

Je vous salue.

REGNIER.

Le jour de la réparation commençait enfin à se lever. Le 25 août de la même année 1805 (an XI de la République), dans une séance solennelle de l'Académie, M. Blau eut le courage d'émettre publiquement le vœu que le mausolée de Stanislas fût rendu à l'église de N.-D. de Bon-Secours, et sa motion, accueillie avec enthousiasme, reçut trois salves d'applaudissements.

Bientôt on se mit à l'œuvre ; des quêtes pieuses surent créer des ressources et faire disparaître toutes les traces de la profanation¹.

Lorsque, en 1806, les mausolées, déposés, depuis 1795, dans l'ancienne chapelle de la Visitation, aujourd'hui chapelle du Lycée, reprirent le chemin de N.-D. de Bon-Secours, les voitures de transport étaient précédées de la musique, et ce fut un jour d'allégresse et de fête publique pour toute la ville. Les travaux de réintégration des deux mausolées et des deux cartouches de Marie Leszczinska et du duc Ossolinski furent terminés en 1807².

1. Le compte des recettes et dépenses de l'église porte, à la date du 25 juin 1804 : « Paié au nommé Ferri et son ouvrier pour avoir chargé et déchargé les autels de marbre qu'on a conduit à Bonsecours six livres quinze sols, etc. » La reconstruction des autels, en 1804 et 1805, a coûté mille francs.

2. Par une lettre du 17 janvier de cette année (1807), adressée au Préfet de la Meurthe, le Ministre de l'Intérieur avait autorisé les

« Les choses se trouvaient dans cet état satisfaisant, dit M. Blau, lorsque des désastres, aussi extraordinaires que nos victoires, opèrent, en 1814, une révolution prodigieuse et amènent à Nancy les cadres de l'armée polonaise commandés par le général Sokolnicki. La chapelle de Bonsecours est préparée pour une cérémonie funèbre. Tous assistent, dans un religieux silence, au service solennel, qu'accompagnait une musique lugubre, et que célébrait M. d'Osmond, évêque de Nancy. »

III.

1814.

Les documents qui suivent¹ sont relatifs au soi-disant enlèvement des restes de Stanislas par le général Sokolnicki, conduisant les débris de l'armée polonaise, qui voulut consacrer le souvenir de son passage à Nancy par l'inscription qui se lit sur une table de marbre noir fixée au mur de la nef de l'église de N.-D. de Bon-Secours, à droite en entrant.

Pendant le temps qu'il séjourna dans notre ville, le général prit soin de recueillir tout ce qui concernait le souverain à la famille duquel il appartenait. Il fit faire un modèle, en fer blanc, du cercueil du Roi, tel qu'il était au caveau de N.-D. de Bon-Secours ; on lui donna un carreau de marbre noir du foyer de l'appartement où Stanislas s'était brûlé, un lambeau de sa robe de cham-

fabriciens de l'oratoire de Bon-Secours à replacer à leurs frais, dans cette église, les mausolées de Stanislas et de la Reine.

1. Ils sont exclusivement empruntés aux Archives de la ville de Nancy, moins la correspondance du *Moniteur*, signée Sauvo.

bre, portant l'empreinte de la flamme, un morceau du sceptre de son mausolée et un étendard de sa garde. Mais le général désirait surtout emporter avec lui quelque chose des précieux restes du corps royal.

Une dame, qui demeurait près de l'église, et qui avait consacré une partie de sa fortune à la restauration du chœur et des mausolées, M^{me} de Bourgogne, pour satisfaire aux vœux si légitimes du général, obtint d'un maçon, l'un de ses voisins, nommé Léopold Lamarche, une portion d'os que celui-ci disait provenir de la mâchoire inférieure de Stanislas, et qu'il avait recueillie lorsque, à la violation des tombeaux, fut donné le coup de bêche dont nous avons parlé¹. Le tout fut religieusement renfermé dans une caisse, pour être déposé dans un monument que le général se proposait d'élever parmi les sépultures royales de son pays.

Le 5 août suivant, le général fit célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de Stanislas, à la cathédrale de Posen, dans la grande Pologne. Le lendemain, il envoya, sur cette cérémonie, un article où il parlait de la possession d'une partie de la dépouille mortelle du Roi. Le *Moniteur* inséra l'article le 6 octobre 1814 et omit, à l'impression, comme l'avait fait le journal de Posen, les mots *une partie de*, que portait, ainsi qu'il fut ensuite constaté, la lettre originale du général ; d'où les erreurs dont cette omission a été la source.

La ville de Nancy ne pouvait laisser s'accréditer une pareille nouvelle, si injurieuse à son honneur et si contraire à la vérité. De là les protestations énergiques du Corps municipal, consignées dans les délibérations qu'on va lire.

1. V. la note de la page 13.

Ce jourd'huy 29 août mil huit cent quatorze.

Le Corps municipal de la ville de Nancy extraordinairement convoqué, il a été donné lecture, notamment, de l'article Pologne du *Journal des Débats*¹, du 26 août 1814, ainsi conçu :

« Posen, 6 août.

» Le général de division Sokolnicki a fait transporter
» ici de Nancy la dépouille mortelle du Roi de Pologne
» Stanislas Leeczinsky, qui fut depuis duc de Lorraine et
» de Bar. Une partie de ces restes a été déposée hier avec
» solennité dans la cathédrale de cette ville, en présence
» des autorités civiles et militaires et d'un grand nombre
» d'habitants. L'autre partie sera envoyée à Cracovie
» pour y être placée à côté des tombeaux de nos rois
» (Stanislas Leeczinsky avait été woywode de Posen
» avant son avènement au trône). »

Le Corps municipal ne peut se persuader que M. le général polonais Sokolnicki aurait pu pénétrer dans les caveaux où reposent les dépouilles mortelles de S. M. le roy Stanislas le Bienfaisant, dont la mémoire ne peut cesser d'être chère aux Lorrains, jaloux de conserver un dépôt aussi précieux, confié à la reconnaissance publique.

Voulant cependant s'assurer si quelques tentatives n'avaient pas été faites avant, pendant et après le séjour à Nancy de M. le général Sokolnicki, le Corps municipal s'est de suite transporté en l'église de Bonsecours, accompagné de M. Mique, père, architecte de la ville, où, après avoir visité l'intérieur et l'extérieur de ladite église,

1. L'article du *Journal des Débats* était emprunté au *Moniteur universel* ; aussi est-ce avec cette dernière feuille que la mairie de Nancy a établi la correspondance dont il est question plus loin.

il s'est convaincu qu'aucune effraction, changement, n'avaient été faits pour pénétrer dans les souterrains.

Mais, désirant constater plus spécialement l'existence de ce dépôt, afin de convaincre M. le général Sokolnicki de son erreur, pour ne pas dire plus, le Corps municipal nomme M. Mandel, jeune, officier municipal, qui, au mois de ventose de l'an XI, est parvenu à recueillir ces précieuses dépouilles, pour, conjointement avec M. Drouot et M. Vidil, fils aîné, officiers municipaux, procéder à cette reconnaissance et vérification intérieure desdits caveaux, en dresser procès-verbal qui sera déposé au secrétariat de la mairie, être pris tel parti il sera jugé convenable.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

—
29 et 30 août 1814.

Nous Sébastien-François Mandel, François-Hyacinthe Drouot et Jean-Pierre-Romain Vidil, fils aîné, tous trois officiers municipaux et commissaires délégués par le Corps municipal de la ville de Nancy, à l'effet de constater le dépôt des corps et dépouilles mortelles de S. M. le roi Stanislas Leçszinsky, étant en l'église de Bonsecours, avons invité M. Mique, père, architecte, de faire ouvrir le caveau, dont l'entrée est dans le chœur de l'église de Bonsecours, devant la grille ; ce qui a été exécuté avec précaution.

Nous commissaires susdits, munis du procès-verbal du 16 ventose an XI et pièces jointes, sommes descendus dans le grand caveau, aussi avec M. Simonin, père, chirurgien en chef de Nancy.

Nous avons remarqué, à droite de l'escalier, l'autre

petit caveau, que nous avons reconnu intact, sans aucun indice qu'il y ait été fait aucun changement depuis cette époque, 16 ventôse an XI, où il a été construit.

Cédant au désir spontané de visiter ce petit caveau, autant pour constater la présence des dépouilles précieuses qui y reposent, que pour s'assurer de l'état dans lequel elles se trouvent, et si le cercueil en chêne avait encore assez de solidité,

Nous avons fait faire une ouverture du côté dudit escalier, et immédiatement après avons observé avec soin qu'on n'a pu toucher ce cercueil, bien entier, dont la tête est placée à l'occident, le pied à l'orient.

Nous nous sommes assurés que le cercueil n'avait plus sa première solidité, parce qu'il a été renfermé dans ce petit caveau, dont la clôture est absolue, jusques la voûte, et où l'air n'a pu pénétrer.

M. Simonin, père, chirurgien, après avoir ouvert une partie du cercueil, a reconnu que ces dépouilles mortelles réunies n'avaient pas été vues, ni touchées depuis leur dépôt ; ce dont nous avons pareillement été convaincus encore par les chancissures légères qui les couvrent.

Nous avons de suite autorisé M. Mique, architecte, de faire faire un cercueil de plomb pour les renfermer avec toutes les précautions convenables, nous réservant d'assister à cette mutation.

Nous commissaires susdits avons, sans désenparer, fait refermer ce petit caveau provisoirement par une porte de chêne bien pattée, sur laquelle nous avons apposé les scellés nécessaires pour en interdire l'accès jusqu'après la confection prompte de ce cercueil de plomb.

Nous avons invité les assistants de sortir du grand caveau, sur l'ouverture duquel nous avons fait ensuite re-

placer provisoirement les pierres et établi deux gardiens sédentaires.

De là nous nous sommes rendus près de M. le général comte d'Ollone, commandant du département, qui, sur notre exposé et notre invitation, a donné les ordres nécessaires pour le placement d'un corps de garde près Bonsecours, et d'une sentinelle à l'ouverture du grand caveau, ayant pour consigne d'en interdire l'entrée ; ce qui a été exécuté.

De tout quoi avons dressé le présent procès-verbal les 29 et 30 août 1814.

VIDIL fils aîné.

MANDEL.

SIMONIN.

DROUOT.

L.-F. MIQUE.

Ce jour d'hui trois septembre 1814, sept heures du matin.

Le Corps municipal assemblé, après avoir concerté avec Monseigneur l'évêque de Nancy les mesures à prendre pour la célébration du service funèbre à faire aujourd'hui en l'église de Bonsecours, à la mémoire de Stanislas le Bienfaisant, à raison du déplacement de ses dépouilles mortelles du petit caveau rappelé dans le procès-verbal du 16 ventôse an XI, pour les rétablir dans le grand caveau, où elles étaient primitivement sous la même église de Bonsecours.

Le Corps municipal s'est rendu là à l'effet d'assister avec Messieurs les commissaires délégués et rappelés ez procès-verbaux des 29 et 30 août derniers, au même placement de ces dépouilles mortelles de Stanislas, de la reine son épouse, du cœur de leur fille Marie Leeksinska, reine de France, du duc et de la duchesse Ossolinski,

dans le nouveau cercueil de plomb préparé à cet effet, attendu la vétusté du cercueil de chêne renfermé en l'an XI dans ce petit caveau, inaccessible à l'air.

En conséquence, M. Mandel, jeune, ancien magistrat, qui a efficacement concouru à recueillir les dépouilles mortelles ; MM. Drouot et Vidil, officiers municipaux actuels, ont, en présence d'un grand nombre d'assistants, de M. Mique, architecte, de M. Bernel, curé de Saint-Pierre, reconnu que les scellés apposés sur l'ouverture du caveau, étaient sains et entiers ; ils ont été levés par M. Mandel, jeune.

Le cercueil en chêne renfermant ces dépouilles mortelles a été trouvé entier, mais d'un déplacement difficile à raison de sa presque dissolution, résultante du lieu secret où il était placé, quoiqu'il lui ait été donné quelques pouces d'élévation au-dessus du sol.

Toutes les précautions jugées convenables ont été prises pour le sortir de ce petit caveau. Tout ce que renfermait ce cercueil de chêne a été trouvé intact et ainsi comme cela est détaillé dans le procès-verbal du 16 ventôse an XI.

Seulement, ces dépouilles mortelles avaient pris une teinte noire et au premier tact faciles à se diviser, et cependant transportables d'un cercueil à l'autre, avec quelques précautions.

Aussitôt, et sans aucun retard, elles ont été replacées dans le même ordre qu'elles étaient et arrangées de même dans le cercueil de plomb, par M. Simonin, chirurgien en chef de l'hôpital militaire, et de deux de ses élèves¹.

Le corps de Stanislas, mieux conservé, plus entier,

1. MM. J.-B. Simonin et Charles Richy.

depuis le col jusqu'aux hanches, a été placé en tête du cercueil, dans la partie la plus large. Sa tête, décharnée, séparée du corps, est à sa droite ; elle est divisée en deux parties. La tête de la reine son épouse est du côté gauche, en dessous du cœur du roy.

Celui de Marie Lecksinska, leur fille, a été placé à côté de la tête de sa mère.

Les ossements, ainsi que ceux du duc et de la duchesse Ossolinski, comme leurs têtes, sont dans la même partie inférieure de ce cercueil.

On y a joint tous les fragments de lineceul comme partie de la robe de Stanislas, lors de son inhumation, ainsi que partie du cordon bleu ; mais ces fragments se sont trouvés très-endommagés, tant par leur séjour dans le petit caveau, et principalement pour avoir été enfouis dans une fosse pratiquée dans ce caveau, lors de la violation indécente qu'on a commise sur ces tombeaux au commencement de la Révolution.

Toutes ces dépouilles mortelles, ainsy disposées avec autant de méthode qu'il a été possible, il a été répandu sur leur surface des aromates en quantité suffisante.

On a fait de nouvelles recherches dans les débris du cercueil de chêne ; on y a trouvé (à ce qu'il a paru) la tresse en cheveux rappelée dans le procès-verbal dudit jour 16 ventôse an XI. Cette tresse a été renfermée dans du papier, cacheté, scellé et déposé sur le côté gauche de Stanislas.

Après quoi le couvercle du cercueil en plomb a été scellé, soudé par les ouvriers à ce appellés ; le cercueil a été placé au milieu du grand caveau, avec les précautions usitées et sur une élévation de 20 pouces au moins, la tête au septentrion, en face du principal autel.

Sur ce cercueil ont été appliquées des lames de plomb portant les inscriptions ci-après, d'un côté en langue française, et de l'autre en latin.

- » « Tombeaux de Stanislas Leccinski, roy de Pologne,
- » duc de Lorraine et de Bar, décédé le 25 février 1766.
- » De Catherine Opalinska, son épouse, morte en 1747.
- » Du cœur de Marie Leccinska, leur fille, reine de France, décédée en 1768.
- » Du duc et de la duchesse Osolinski, morts en 1756.
- » Ces dépouilles mortelles ont été recueillies avec soin,
- » suivant le procès-verbal du 16 ventôse an XI.
- » Elles ont été déposées de nouveau dans ce tombeau,
- » comme l'attestent les procès-verbaux des mois d'août
- » et septembre 1814,
- » Par le Corps municipal de Nancy, le 5 septembre
- » 1814. »

« Hic jacent »

- » Stanislaus Leszczinski, Rex Poloniae, dux Lotharingae et Barri, die 25^a february anno 1766, defunctus.
- » Catharina Opalinska, uxor ejus, anno 1747 defuncta.
- » Quas reliquias diligenter collectas, ut comprobat publicum scriptum, die 16^a ventosi an XI confectum (7^a die Martii anno 1805).
- » Iterum in hoc tumulo sepultas esse testantur publica scripta, mensium Augusti et septembris anni 1814.
- » Hoc monumentum dicavère die 5^a septembris anno 1814 Nanceii municipales magistratus. »

Les délégués du Corps municipal ont jugé convenable :
1^o De faire placer sur ce cercueil les attributs de la royauté ;

2° De faire faire une porte de fer en barre à l'entrée du grand caveau, au bas de l'escalier ;

3° Un fort grillage au seul jour qui est à l'orient ;

4° Enfin, un autre grillage à la niche à gauche, près de ce jour, dans laquelle avait été déposé (dans le temps) le cœur de la reine de France, fille de Stanislas. M. Mique a été chargé d'ordonner ces travaux.

Il a été apposé des scellés sur le cercueil en plomb, d'autres scellés sur la clôture extérieure du caveau ; jusqu'après la confection de ces travaux, il a été placé des gardiens des scellés.

Dix heures étant sonnées, le Corps municipal et ses délégués ont assisté au service funèbre, chanté en présence d'un grand concours d'habitants de Nancy et des environs.

De tout quoi il a été dressé le présent procès-verbal, déposé au secrétariat de la mairie, ledit jour trois septembre mil huit cent quatorze.

—

Cejourd'huy dix-sept septembre mil huit cent quatorze.

Nous officiers et conseillers de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, délégués par le Corps municipal, accompagnés de M. Mique, architecte, de M. Bernel, curé de St-Pierre,

Nous sommes transportés en l'église et caveau de Bonsecours, à l'effet d'assister aux travaux ordonnés et détaillés au procès-verbal du 5 de ce mois.

Après avoir examiné les scellés apposés sur la clôture extérieure dudit caveau, ils ont été trouvés sains et entiers et levés par M. Mandel, le jeune, l'un de nous.

Sommes ensuite descendus dans le caveau ; avons parcellément remarqué que les scellés dont était environné

le cercueil de plomb, où reposent les dépouilles mortelles de Stanislas et de sa famille étaient également sains et entiers, sans aucun bris, altération ni effraction quelconque.

Les ouvriers ont, en notre présence et sous la direction de M. Mique, fixé, scellé et soudé sur la tête du cercueil en plomb : 1° un coussin avec ses ornements, sur lequel ont été également assurés ; 2° un sceptre ; 3° un main de justice, le tout surmonté d'une couronne royale, du même métal.

Ensuite M. Bernel, curé de Saint-Pierre, nous a représenté un cœur en plomb, renfermant celui de Henry de Lorraine, né le 7 may 1602, et mort le 20 avril 1611,

En nous observant que, le 11 juin dernier, on l'avait provisoirement placé dans l'église, sur le mauzolée de Stanislas, et cependant avec toutes les sûretés nécessaires, jusqu'à ce qu'il serait possible de le déposer dans un caveau ; que la relation en avait été faite ledit jour, 11 juin dernier, sur le registre mortuaire de la paroisse Saint-Pierre de cette ville.

Que ce cœur avait été trouvé sous le maitre-autel des pères Minimes de Nancy, sous une pierre de taille, qui nous a aussi été représentée et remise, sur laquelle avons remarqué le millésime 1611, au bas d'un cœur tracé sur sa surface ; que M. Michel-Hubert Oudinot a acheté et recueilli ce cœur et cette boîte.

Nous avons remarqué que cette boîte de plomb porte pour inscription, d'un côté :

*Henrico primogeniti
Excell. Francisci a Lothar.
Marchionis Hattonis-Castri
Comit. Vadem. et Salm.
tenellum cor.*

De l'autre côté :

Obiit ætatis suæ

Anno 9, 11 kal. may.

1611.

Mondit sieur curé nous a invités à placer ce cœur dans le caveau ; ce qui a eu lieu au même instant, dans la niche où avait été déposé celui de Marie Leeczinska, après avoir fait enchâsser la pierre ci-dessus, au-dessus de laquelle il est suspendu à l'aide d'un anneau fixé à la partie supérieure.

A cette niche est placé un grillage en fer, fermant à clef, dont nous nous sommes saisis, pour être déposée au secrétariat de l'Hôtel-de-ville.

A la partie extérieure de cette grille, avons, sur une plaque de plomb, fait graver la même inscription que celle ci-dessus.

Les ouvriers ont fixé les battants de la porte de fer en barre, au bas de l'escalier, arrêté et scellé un grand bras de fer.

Nous avons définitivement clos ledit caveau par ces portes de fer, fermant, tant à l'aide de ce bras que d'une forte serrure à clef, qui, réunie à la première ci-dessus rappelée, ont été déposées audit secrétariat de la mairie.

Le tout après qu'en notre présence les grosses pierres formant clef de voûte, au-dessus dudit escalier ont été remises à leur place, ainsi que les marbres qui ornent le chœur de Bonsecours.

Fait à Nancy, les an, mois et jour susdits, et ont signé avec nous commissaires délégués, MM. Mique et Bernel.

MANDEL.

Du 12 octobre 1814.

Le Corps municipal de Nancy, extraordinairement assemblé, et instruit par la voie des journaux, à l'art. *Possen*, que le général Sokolnicki prétend avoir remporté de ladite ville de Nancy la dépouille mortelle de Stanislas le Bienfaisant, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, croit qu'il est important de détruire un fait contrové, à l'appui duquel il est impossible de présenter aucun acte authentique.

Chargé par ses attributions de veiller à la garde des cendres de Stanislas, il ne s'est jamais dessaisi en faveur de M. Sokolnicki d'un dépôt si cher et si précieux ; il ne le pouvait pas, et, quand même il n'en eût pas été responsable, la vénération et le respect qui existent à jamais dans tous les cœurs pour la mémoire d'un prince bienfaiteur des Lorrains, lui eût interdit une démarche en quelque sorte impie.

Inquiété cependant par l'assurance que M. Sokolnicki montre dans sa conduite, il s'empressa de visiter en corps, avec des gens de l'art et en présence d'un grand nombre de personnes, l'état des lieux où reposent les cendres de Stanislas ; il fut trouvé tel qu'il avait été constaté en 1805, époque où elles avaient été recueillies et déposées d'une manière authentique dans le caveau de l'église de Bonsecours.

Après le dernier procès-verbal qu'exigeaient ces bruits injurieux, semés par l'erreur, le Corps municipal de Nancy proteste avec vérité contre le fait avancé et soutenu par M. Sokolnicki.

Il déclare que jamais il ne lui a été abandonné la dépouille mortelle de Stanislas, qu'elle n'est pas entre ses mains, et que les habitants de cette ville ont toujours le

bonheur de la posséder et d'aller tous les jours lui porter le tribut de leur reconnaissance et verser des pleurs d'attendrissement sur la tombe qui la renferme.

Arrête, en conséquence, que la présente délibération sera adressée à MM. les rédacteurs du *Moniteur*, du *Journal des Débats*, de la *Quotidienne* et de tous autres qui auraient fait ou feraient mention des faits énoncés en la présente, avec invitation d'en insérer les dispositions dans un des premiers numéros.

Si fondées qu'elles fussent, les réclamations du Corps municipal ne furent pas acceptées sur-le-champ par les journaux de Paris, notamment par le *Moniteur*, et il s'engagea, entre le Maire de Nancy et son représentant à Paris, M. Giroust, avocat, d'une part, et M. Sauvo, censeur royal, rédacteur en chef de cette feuille, d'autre part, une correspondance de polémique¹, dont nous allons donner la substance.

Voici d'abord le premier article du *Moniteur* (n° du 6 octobre 1814), qui a donné lieu à l'erreur relevée par la Municipalité de Nancy :

« Pologne.

» Posen, le 8 août.

» Le 5 de ce mois, a eu lieu, dans l'église cathédrale de

1. M. l'abbé Marchal possède, dans sa collection lorraine, cette correspondance originale de M. Sauvo avec la mairie de Nancy. Il serait trop long de transcrire en entier un pareil dossier, et nous nous contentons de citer ce qui est le plus important. Signalons ici, pour mémoire, que, dans une lettre, adressée, de Paris, « 18 octobre 1814 », à M. le Maire de Nancy, et signée « Pour M. Giroust, absent, l'abbé de Champlois », se trouve le post scriptum suivant : « P. S. Je sors des bureaux de l'Université, il n'y a encore rien de nouveau concernant les facultés en droit et de médecine. »

notre ville, la cérémonie funèbre de Stanislas Leszczinski, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, dont la dépouille mortelle fut inhumée à côté des deux autres rois de Pologne, Boleslas Chrobry et Mieczystow. Cette acquisition inappréciable, ainsi que celle d'un drapeau envoyé par la ville de Dantzig au roi Stanislas, à Lunéville, pour le régiment de sa garde, sont des souvenirs qui seront liés ineffaçablement dans les cœurs des Polonais. Ils reconnaîtront les services signalés que Son Excellence le général de division Sokolnicki a déjà rendus en divers temps à sa patrie ; ses talents militaires, son intégrité, l'estime des ennemis mêmes qu'il a eu à combattre ne peuvent qu'honorer notre pays. Lorsque l'existence de la Pologne sera assurée, le général se réserve de déposer, sur l'autel de la patrie, le drapeau représentant un aigle qui, du milieu d'un nuage épais, s'élève jusqu'au soleil, avec cette inscription latine : *Turbine. discusso. par. summis. ferre. serenum*¹.

1. Dans une notice sur les drapeaux de N.-D. de Bon-Secours, insérée dans les journaux de Nancy le 26 juin 1866, on lit :

« Quant au petit drapeau dressé près du mausolée de Stanislas, « c'est le guidon du régiment des Gardes du Roi de Pologne. Il est, « en petit, la représentation exacte du grand drapeau envoyé par la « ville de Dantzig au même régiment, ou plutôt à Stanislas, à Luné- « ville. On sait que, après le service solennel célébré à Notre-Dame « de Bon-Secours pour le Roi et la Reine de Pologne, le 11 juin 1814, « la ville de Nancy fut forcée, par ordre de l'autorité supérieure, « d'abandonner le grand drapeau au général Sokolnicki, qui était « passé par notre ville pour rendre hommage à la mémoire de « Stanislas et rentra dans sa patrie avec les cadres de l'armée « polonaise.

« L'étendard du guidon est en soie brodée à la main. Il est bordé « d'arabesques qui, aux angles, enroulent, d'un côté, l'écu de cheva- « lier, avec casque, cuirasse, etc. ; de l'autre, les initiales enlacées « S L P L R (*Stanislas. Leszczinski. Poloniae. Lotharingia*).

» C'est un trophée acquis sur l'estime des Lorrains envers les Polonais, et une preuve de leur considération particulière pour Son Excellence le général Sokolnicki, à qui ces objets précieux ont été remis solennellement par les autorités de Nancy, lors de son dernier passage. »

Après plusieurs lettres d'observations, échangées entre le Maire de Nancy et M. Sauvo, qui disait être instamment prié, de la part de plusieurs officiers polonais, de ne rien changer à la version de l'article qui précède, le rédacteur en chef adressa enfin au Maire, le 18 octobre, les explications suivantes :

« Monsieur le Maire,

» Je viens de faire les recherches et les vérifications dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir par ma lettre d'hier.

» L'article Posen, inséré au n° du *Moniteur* du 6 de ce mois, et les deux autres datés de la même ville, qui ont paru en même temps, m'ont été présentés par des officiers polonais. J'en ai trouvé la date fort arriérée, et, sans les avoir refusés, je ne les publiais pas, lorsque la sœur du général Sokolnicki a fait auprès de moi une démarche pressante, et m'a vivement sollicité de publier ces articles ; ils l'ont été.

» *Rex.*), surmontées d'une couronne royale. Le fond de l'étendard est
» une peinture, également brodée en soie de diverses couleurs. Sur
» le terrain, accidenté de montagnes, se trouve, au premier plan, un
» grand arbre dont la moitié des branches est brisée par la tempête.
» Dans les airs s'élève un aigle couronné, aux ailes déployées,
» qui sort d'un nuage épais et qui dirige son regard et son vol vers
» le soleil brillant et rayonnant au sommet. L'exergue, qui encadre
» la partie supérieure du tableau, porte ces mots : *TURBINE . DISCUSO .*
» *PAR . SUMMIS . FERRE . SERENUM.* Daigne le ciel donner le calme
» après la tempête. »

» Mais je viens de vérifier qu'il a été commis *une faute d'impression* très-essentielle. Elle justifie, jusqu'à un certain point, le général Sokolnicki, et elle me paraît apporter beaucoup de changement à l'état de la question.

» Sur la note manuscrite qui m'a été remise par les officiers polonais et par la sœur du général, il y avait : *une partie de la dépouille mortelle* ; ces mots, *une partie*, ont été omis à l'impression, il n'est resté que ceux-ci : *la dépouille mortelle* ; ce qui entraîne l'idée d'un enlèvement total. Je n'ai point remarqué cette faute, et je n'ai pu la rectifier le lendemain par un *erratum* ; la chose n'a fait aucune sensation ici, mais elle a dû en faire beaucoup à Nancy, et le Corps municipal a dû prendre son arrêté ; on ne peut trop applaudir au sentiment qui l'a dicté.

» Mais, après l'explication que je viens de vous donner, Monsieur le Maire, cet arrêté peut-il être maintenu dans la rigueur de ses dispositions et de sa rédaction contre le général Sokolnicki ? Il est probable que je vais recevoir de lui une lettre dans laquelle il relèvera l'erreur commise, qui a dû être aperçue surtout par lui comme par vous, Monsieur le Maire, parce que la chose vous intéresse également.

» Il va m'écrire, dis-je, que les mots : *dépouille mortelle* donnent trop d'extension à sa pensée, et qu'il n'a recueilli qu'*une partie* de cette *dépouille*.

Et ici se présente une autre question, quelle est cette partie ? Le *Corps municipal* ou toute autre autorité en ont-ils permis l'enlèvement ou fait la remise au général ? Cette remise a-t-elle eu lieu en même temps que celle du drapeau dont sa note parle également. Il y est

dit que ces objets précieux ont été remis *authentiquement au général Sokolnicki par les autorités de Nancy lors de son dernier passage*; quels sont donc ces objets précieux? En quoi consistait la *partie de la dépouille* importée en Pologne? Quelle est l'autorité qui en a fait la remise au général Sokolnicki?

» Vous voyez, Monsieur le Maire, qu'avant de publier l'arrêté que vous m'avez fait l'honneur de me faire remettre par M. Giroust, il convient que le Corps municipal que vous présidez prenne connaissance de la présente lettre, et remette cette affaire dans l'ordre de ses délibérations.

» Si le général Sokolnicki n'a, en effet, emporté qu'une partie de la dépouille mortelle de Stanislas, avec autorisation des magistrats, sa note est sans reproche, elle est régulière, et le *Moniteur* doit réparer son erreur en insérant une rectification où l'erreur sera clairement énoncée, où les intérêts de Nancy seront complètement conservés et où il sera dit que la ville de Nancy est toujours en possession des restes précieux du roi dont elle chérit la mémoire.

» Je vous prie à cet égard, Monsieur le Maire, de compter sur mes soins et sur mon exactitude.

» J'attendrai, Monsieur le Maire, que vous ayez la bonté de me répondre à ce sujet.

» Je vous prie d'agréer, etc.

» SAUVO. »

Dans une minute de réponse à M. Sauvo, en date du 22 octobre, le Maire déclare que le Conseil municipal ne peut se déterminer à modifier sa délibération; qu'une simple note d'*erratum*, proposée dans une lettre précé-

dente, ne suffirait point à démentir un fait controuvé, et qu'on ne peut laisser croire à la Pologne et à la France entière que le Corps municipal aurait pu concéder au général Sokolnicki la moindre portion d'un dépôt aussi précieux. Qu'importe, après tout, ajoute le Maire, dans la même réponse, que le général ait pu se procurer quelques lambeaux de vêtement de Stanislas. J'ai bien appris qu'un individu de cette ville, prétendant en posséder un morceau, avait consenti à le partager ou à l'abandonner au général polonais, mais il reste toujours à savoir jusqu'à quel point on peut ajouter foi à une pareille assertion ; rien ne prouve que M. Sokolnicki possède réellement quelques débris des vêtements ou ossements de la dépouille mortelle de Stanislas, le Corps municipal ne lui ayant jamais fait aucune concession à cet égard.

Quant au drapeau dont il est fait mention, nous garderons le silence, parce que nous sommes assurés qu'il a été effectivement abandonné à ce général par une autorité supérieure¹.

Le 2 novembre suivant, M. Sauvo écrivait au Maire :

« Monsieur le Maire,

» L'extrême abondance des matériaux officiels m'a empêché, jusqu'à ce jour, de donner connaissance de l'arrêté du Corps municipal de Nancy, mais je ne l'ai point oublié et je satisferai au désir du Corps municipal et au vôtre, au premier moment que la chose me sera possible.

» J'ai l'honneur, etc.

» SAUVO. »

1. Probablement par ordre du comte d'Artois, depuis Charles X.

Nonobstant cette promesse formelle, le *Moniteur* n'inséra pas la délibération entière du Conseil municipal ; mais, à l'occasion du passage de Monsieur, comte d'Artois, il se contenta d'ajouter, dans son n° du 18 novembre, les lignes suivantes au récit de l'événement dont il parle :

« Nous saisissons cette occasion favorable de mentionner un acte du Corps municipal de Nancy relatif aux restes du roi Stanislas dont cette ville est demeurée l'honorable et fidèle dépositaire. On a lu dans plusieurs journaux étrangers et français un article *Posen* qui tendrait à faire croire que la ville de Nancy se serait dessaisie de ce dépôt précieux, qu'un officier polonais aurait remporté dans sa patrie. Le Corps municipal de Nancy, par arrêté du 11 octobre dernier, a démenti cette assertion ; il a déclaré que la vénération et le respect qui existent à jamais dans tous les cœurs pour la mémoire d'un prince bienfaiteur de la Lorraine eussent suffi, indépendamment de sa responsabilité, pour lui interdire toute démarche de cette nature ; que l'état des lieux où reposent les cendres de Stanislas a été de nouveau vérifié ; qu'il a été trouvé tel qu'il avait été constaté en 1806¹, époque où ces cendres avaient été recueillies et déposées (replacées) d'une manière authentique dans le caveau de l'église de Bon-Secours ; que les habitants de cette ville ont toujours le bonheur de les posséder et d'aller tous les jours lui porter le tribut de leur reconnaissance et de leur respect religieux. »

1. C'est en 1806 qu'ont été replacés à Bon-Secours les mausolées du Roi et de la Reine de Pologne ; mais il n'y a eu, à cette époque, aucune reconnaissance de leurs tombeaux ; elle a eu lieu en 1803 et en 1814, comme on l'a vu ci-dessus.

Tel est, d'après des documents authentiques, l'exposé des faits. Il en résulte que le Conseil municipal de Nancy a montré, dans cette affaire, la plus louable sollicitude pour sauvegarder l'honneur de la cité et la disculper du reproche d'ingratitude qu'elle eût mérité. Mais, lorsqu'une erreur s'est propagée, la vérité a de la peine à reprendre ses droits. Plusieurs Polonais ont persisté à croire que le corps de Stanislas n'était plus dans notre ville, mais qu'il avait été transporté à Posen, à Varsovie et de là à Saint-Pétersbourg. Ainsi, en 1857, on écrivait de Lemberg, au ezas de Cracovie, que les restes mortels du roi Stanislas Leszczinski venaient d'être enterrés à Saint-Pétersbourg. Voici comment le journal et la correspondance Havas prétendaient expliquer ce fait, qui leur paraissait à eux-mêmes étrange :

« Lorsque les légions polonaises retournèrent dans leur pays après la paix de Paris, elles emportèrent de Nancy les ossements du roi Stanislas pour les déposer dans le caveau des rois de Pologne. Le cercueil fut déposé au local de la Société des Amis des Sciences à Varsovie ; mais l'exécution du projet traina en longueur, sans doute parce qu'on attendait un moment plus favorable. Arrivèrent les années 1850 et 1851, les collections des Amis des Sciences furent transférées à Saint-Pétersbourg et avec elles la caisse qui contenait le cercueil du Roi. Ce n'est que cette année-ci, en déballant les livres, les manuscrits et autres objets que renfermaient les autres caisses, qu'on s'aperçut du contenu de celle-là, et qu'on déposa les restes de Stanislas Leczinski à côté de ceux d'Auguste Poniatowski. »

Evidemment le prétendu cercueil déposé au local de la Société des Amis des Sciences de Varsovie ne peut être

autre que la caisse où le général Sokolnicki avait en-fermé, lors de son passage à Nancy, les objets que nous avons mentionnés, et qui ne sont point les restes mortels de Stanislas. Du reste, les Polonais, qui ont fait placer dans l'église de N.-D. de Bon-Secours une inscription¹ commémorative de la cérémonie de 1814, ne pensaient guère emporter et posséder ces restes, puisqu'ils leur disaient, en pleurant, un éternel adieu.

HENRI LEPAGE.

1. En voici la traduction :

A DIEU TRÈS-BON TRÈS-GRAND.

Les débris de l'armée polonaise, ayant cherché par le monde, avec l'aide des Français, une patrie qu'ils ont méritée par leur persévérance et par leur courage, rassemblés par la bienveillance d'ALEXANDRE le pacificateur, regagnant leurs pénates, sous la conduite de MICHEL SOKOLNICKI, aux cendres de STANISLAS LESZCINSKI père bienfaisant, bisaïeul du roi très-chrétien, et à cette nation hospitalière, disent en pleurant un éternel adieu.

Le XI juin 1814.





Sc. par Sébastien Adam.

MAUSOLÉE DE CATHERINE OPALINSKA

REINE DE POLOGNE

Duchesse de Lorraine et de Bar.

D. O. M.

A DIEU

TRÈS-BON TRÈS-GRAND.

HIC JACET, REGINÆ COELO-
RUM AD PEDES,

ICI REPOSE, AUX PIEDS DE LA
REINE DES CIEUX,

*Regibus orta atavis avia
Regum CATHARINA OPA-
LINSKA, REGINA POLONIE,
MAGNA DUCISSA LITHUANIÆ,
DUCISSA LOTHARINGIÆ ET
BARRI, pietate in Deum,
misericordia in pauperes,
morum integritate, et re-
gii celsitudine animi su-
pra modum mirabilis, va-
ria in fortuna semper ea-
dem, spiritu magno quo
prospera tulit et adversa
vidit ultima, die 19 mar-
tii, anno salutis MDCCXLVII,
ætatis suæ LXVII.*

*Dulcissimæ Conjugi
STANISLAUS I. Rex Pol.
Magnus Dux Lith. Dux
Loth. et Barri luctus sui
et publici monumentum
bene merenti piè posuit.*

La fille et la mère des rois, CATHERINE OPALINSKA, *reine de Pologne, grande duchesse de Lithuanie, duchesse de Lorraine et de Bar*, éminemment remarquable par sa piété envers Dieu, sa charité pour les pauvres, la pureté de ses mœurs, l'élévation de son caractère royal, toujours égale dans l'une et l'autre fortune; avec la même grandeur d'âme qu'elle supporta la prospérité et l'adversité, elle vit ses derniers moments, le 19 mars, l'an de grâce 1747, de son âge 67.

STANISLAS I, roi de Pologne, grand duc de Lithuanie, duc de Lorraine et de Bar, a, dans sa piété, élevé ce monument de sa douleur et de celle de son peuple à qui en était si digne, son épouse bien-aimée.



PREMIÈRE CONSTRUCTION A NANCY D'UNE CHAPELLE EN
L'HONNEUR DE NOTRE-DAME DE BON-SECOURS.

L'église Notre-Dame de Bon-Secours a pour fondateur **RENÉ II**, Roi de Sicile et de Jérusalem, Duc de Lorraine et de Bar.

Les princes de Lorraine se sont toujours distingués par leur dévotion envers la sainte Vierge. **RENÉ**, lors de la bataille de Nancy¹ (1477), se plaça d'une manière

1. La bataille de Nancy, qui a donné naissance à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, est fameuse dans l'histoire, à raison,

spéciale, lui et ses Etats, sous la protection de la Mère de Dieu, et, pour le combat, fit marcher en tête de ses troupes un étendard de satin blanc, sur lequel était

surtout, de ses conséquences. La défaite et la mort de Charles-le-Téméraire affermirent, en effet, la couronne sur la tête du Duc de Lorraine, et Louis XI, roi de France se trouvait également délivré du plus redoutable de ses ennemis. Rappelons le fait, en quelques mots.

Nancy était assiégé et serré de près par le Duc de Bourgogne, dont l'injuste ambition ne connaissait plus de bornes. L'excellent Duc de Lorraine, René II, menacé de la perte de tous ses Etats, veut tenter un effort suprême. Il rallie à sa cause les Suisses, qu'il avait lui-même secourus contre Charles, à la bataille de Morat, et réunissant toutes ses troupes, il arrive à Saint-Nicolas-du-Port à deux lieues de sa capitale, qui l'attend et compte sur lui. Là, il ne perd point de temps et prend ses dispositions pour fondre sur l'ennemi et délivrer sa bonne Ville le lendemain même.

C'était le dimanche, 5 janvier 1477, veille de la fête des Rois. Dès le matin, plusieurs messes sont célébrées et chantées en différents endroits du bourg ; toute l'armée y assiste, puis se met immédiatement en marche. Parvenu, vers dix heures, sur la petite hauteur qui domine le ruisseau d'Heillecourt et le village de Jarville, hauteur appelée aujourd'hui Renémont, le Prince libérateur trace son plan d'attaque. De son côté, le Duc de Bourgogne, appuyant sa gauche contre la rivière de Meurthe et devant le Rupt de Jarville, établit son centre de bataille et son artillerie sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui Notre-Dame de Bon-Secours. Les ordres étant distribués, l'armée lorraine, 18 à 20,000 hommes, traverse le premier ruisseau qui la sépare de l'ennemi, « *tous les malchaussés*, dit la chronique de Lorraine, *par dessus puisirent pleins leurs souliers*, » et va se porter sur le plateau de la Malgrange qui était alors une ferme. Là, dit la même chronique de Lorraine, un prêtre Allemand, revêtu d'un surplis et d'une étole, monte sur un petit tertre pour être mieux vu et entendu, et tenant entre ses mains une hostie consacrée, il exhorte les soldats à la confiance, les excite au repentir de leurs fautes, et invoque le Dieu des batailles, vengeur du bon droit. Tous alors, pour témoigner de leurs dispositions chrétiennes, se précipitent à genoux, et traçant une croix sur la terre blanchie par la neige, ils la baisent, et se relèvent pleins de courage et d'espérance. D'après

peinte une Annonciation. En reconnaissance de la victoire qu'il avait remportée sur Charles-le-Téméraire,

les ordres de René, on devait tourner l'ennemi, tout en simulant une attaque de front, le séparer de l'armée de siège et le surprendre tout à la fois à dos et en flanc. Charles, avec les 6 ou 8,000 hommes dont il pouvait seulement disposer en dehors des troupes de siège, avait voulu, contre l'avis de son conseil, se porter en avant ; il comptait sur son artillerie, sur les avantages de sa position et sur la valeur bien connue de ses troupes. Cependant les mouvements de l'armée lorraine se combinent et s'exécutent rapidement, on s'échelonne le long du bois de Saurupt, appelé, depuis, bois de Brichambaut, et une demi-heure ne s'est pas écoulée que, le signal d'attaque étant donné, la mêlée commence et se poursuit avec acharnement sur le territoire de Nabécor, au lieu occupé aujourd'hui par le pensionnat des Dames du Sacré-Cœur. Les chefs des deux partis firent des prodiges d'intrépidité et d'audace. Charles, après avoir rétabli plusieurs fois le combat, ne put éviter d'être enveloppé, et voyant la déroute entière de ses soldats, prit la fuite pour se soustraire à une mort imminente. « Luy, dit Commynes, qui n'avait oncques veue la peur au visage, » voulut rejoindre le camp de Bourgogne placé à la Commanderie de Saint-Jean du Viel-Aître ; mais en traversant la partie occidentale de l'étang, il laissa son cheval s'enfoncer dans le marais, et périt misérablement, percé de plusieurs coups de lance. Le jour commençait à baisser ; René rentrait victorieux dans sa capitale. Pour arc de triomphe et comme témoignage de leur fidélité à toute épreuve, les bourgeois de Nancy dressèrent un trophée singulier avec les os des vils animaux dont ils s'étaient nourris pendant le siège. Quelques jours après, René, aussi généreux dans le succès que terrible au combat, allait jeter de l'eau bénite sur le corps de son infortuné cousin, à qui il fit ensuite de magnifiques funérailles. — Les détails de cette bataille mémorable ont été traités de la manière la plus intéressante par le capitaine Ferdinand de Lacombe, dans une brochure intitulée *Le siège et la bataille de Nancy*, éditée en 1860.

En action de grâces de la victoire, et pour en perpétuer le souvenir, René avait ordonné, que chaque année, le 5 janvier, se ferait, dans sa capitale, une procession solennelle suivie d'un *Te Deum*, auquel assistaient le souverain et tous les ordres de l'Etat. Dans cette procession étaient étalés tous les trophées de la victoire ; les armes du Duc de Bourgogne étaient portées par les plus grands sei-

Duc de Bourgogne, il érigea une chapelle sous l'invocation de *Notre-Dame de Bon-Secours*, et fit don de la statue qu'on vénère encore aujourd'hui.

Cette statue, presque de grandeur naturelle, est une vierge auxiliaresse, étendant son manteau protecteur sur vingt personnages agenouillés, qui élèvent vers elle des mains suppliantes. Les dix personnages, formant le groupe de gauche, représentent l'ordre laïc, princes, magistrats et peuple ; le groupe de droite représente l'ordre ecclésiastique, cardinaux, évêques, religieux de différents ordres et même un Pape, qui, peut-être, dans la pensée du fondateur, était Léon IX, de la famille des ducs héréditaires de Lorraine, lequel signait Léon, évêque de Toul et Pape.

La statue commandée par René II au sculpteur Mansuy Gauvain, *imagier menuisier de Son Altesse*, a été peinte aux frais de Philippe de Gueldres, épouse de ce prince.

Les Ducs successeurs de René avaient coutume de placer dans leur palais un tableau de Notre-Dame de Bon-Secours et faisaient peindre leur propre famille sous le manteau de la Vierge.

gneurs de la cour : l'épée par M. de Beauvau et le casque par M. de Gerbéviller.

Quand fut détruite l'église de la collégiale Saint-Georges, où se célébrait la cérémonie, *un grand nombre de Lorrains*, disent les mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine, *allaient à la messe à Notre-Dame de Bon-Secours, chapelle érigée par René II sur le lieu même où les Bourguignons avaient combattu et où ils étaient enterrés.*



SECONDE CONSTRUCTION AJOUTÉE A LA CHAPELLE.

L'affluence toujours croissante des pèlerins, qu'attirait la réputation des grâces obtenues par l'intercession de Notre-Dame de Bon-Secours, rendit bientôt nécessaire l'agrandissement de la première chapelle, et, en 1650, le duc Charles IV¹ ajouta à celle-ci une nef de 60 pieds de longueur.

Déjà, depuis quelques années, le pèlerinage était desservi par la Congrégation des R. P. Minimes, qui, installés par le Duc Henri II, entendaient les confessions, célébraient la sainte Messe et acquittaient les fondations déjà établies soit en faveur du culte, soit en faveur des pauvres.

Ce qui faisait la beauté de ces deux premiers sanc-

1. « Les grands, fréquents et admirables miracles qui se font en la Chapelle de Notre Dame... ladite Chapelle estant trop petite et trop étroite, la plupart d'yceux (pèlerins), demeure hors à la porte.... Avons loué et approuvé l'agrandissement de ladite... afin d'y estre Dieu beny et servy et sadite Mère honorée, invoquée et reverée... et pour attirer les grâces et bénédictions de Dieu sur nous, sur nos pays et particulièrement sur nostredite ville de Nancy.... » Tiré des lettres patentes du Duc Charles IV, en date du 29 juin 1629. Voir *Annuaire de la Meurthe*, 1852, par H. Lepage, p. 110 et 111.

tuaires, c'étaient les nombreux *ex-voto* qui en tapissaient les murs, ainsi que six drapeaux¹ suspendus à la voûte, trophées des victoires remportées, sur les ennemis du nom chrétien, par les ducs de Lorraine et dont ceux-ci faisaient hommage à Notre-Dame de Bon-Secours.

Durant les nombreuses calamités qui affligèrent le pays sous Charles IV, la ville de Nancy, désolée par la guerre, la famine et la peste, se consacra, par un vœu² solennel, à Notre-Dame de Bon-Secours, afin d'obtenir la cessation du fléau, et recommander à son intercession puissante ceux qui avaient succombé. Ce vœu fut confirmé en 1742, à l'érection de la nouvelle église, et le texte en est gravé sur le marbre qui se trouve placé contre le pilastre vis-à-vis la chaire.

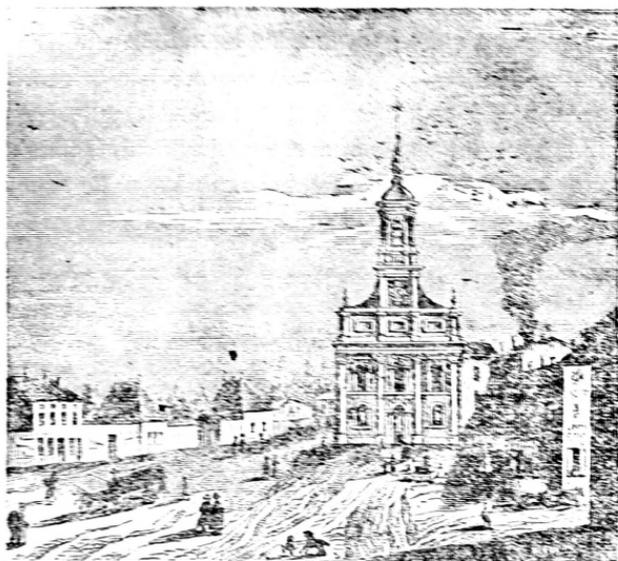
1. Quatre de ces drapeaux existent encore aujourd'hui. Ils ont été pris sur les Turcs, dans les dernières croisades des xvii^e et xviii^e siècles, aux journées de Saint-Gothard, 1663, de Mohatz, 1687, de Péterwaradin, 1716, et de Mériadia, 1738.

2. Vœu à la Vierge des Vierges..... O puissante Mère de Dieu ! Moi, ville de Nancy, pour accomplir mon vœu, j'ai fait élever ce monument éternel de ma reconnaissance envers vous, pour les bienfaits dont vous m'avez comblée. Ayant depuis longtemps senti les effets de votre puissante protection, je m'étais engagée à votre service ; mais depuis ces derniers jours, j'ai voulu, comme je le devais, m'y consacrer encore plus fortement par un vœu solennel ; afin que quand la justice divine, que rien ne peut arrêter, fait tomber du ciel sur nous, pour se venger de nos crimes, le terrible fléau de la peste, vous en arrêtiez le cours, et qu'après avoir apaisé votre divin fils (vous seule usez ordinairement en ce cas des droits que vous donne sur lui la qualité de sa mère), vous désarmiez son bras vengeur.

Pour cela, je ferai monter chaque semaine, à votre autel, un ministre pour vous supplier d'agréer les vœux de mes citoyens, et qui, le lendemain de votre glorieuse Assomption dans le ciel, priera, dans un service funèbre, pour ceux que la contagion aura effacés de la liste de mes habitants.

O Vierge sainte, qui pouvez faire cesser tous les maux, daignez écouter ma prière, et recevoir favorablement mon vœu.

(Trad. de Lionnais, *Hist. de Nancy.*)



TROISIÈME CONSTRUCTION. — ÉGLISE ACTUELLE DE
NOTRE-DAME DE BON-SECOURS.

1758. Cependant l'église et le couvent de Bon-Secours étaient des monuments peu dignes de la célébrité du pèlerinage et de la magnificence d'une ville telle que Nancy ; ils tombaient d'ailleurs de vétusté¹. Stanislas releva le couvent et voulut rebâtir l'église dans une forme et avec une splendeur qui répondissent à sa piété. Les artistes

1. Les arrangements de la paix de 1736 déterminèrent le mariage de François III (dernier duc de Lorraine et de Bar, de la famille des Habsbourg), avec Marie-Thérèse d'Autriche, fille et héritière de l'em-

lorrains les plus distingués, les Adam, les Provençal, les Lamour furent appelés à enrichir le nouveau sanctuaire de leurs plus belles œuvres de sculpture, de peinture et de serrurerie, sous la direction de l'architecte Heré¹. En 1741, l'église fut consacrée avec une grande solennité, en présence du Roi et de la Reine de Pologne, de la cour, de la magistrature et de la noblesse lorraine.

L'église Notre-Dame de Bon-Secours est bâtie dans le style de la Renaissance italienne, comme la chapelle du palais de Versailles, avec une galerie intérieure au pourtour. Ses murs sont entièrement couverts de stucs, de peintures et de sculptures dorées. La voûte, restaurée depuis quelques années, a été peinte par Joseph Gilles, dit Provençal. La frise de l'entablement, au-dessous de la galerie, est ornée d'emblèmes sculptés qui symbolisent les Litanies de la sainte Vierge. Près du sanctuaire, à l'un des pilastres qui soutiennent l'entablement, est agrafée une élégante chaire à prêcher ; les huit autres pilastres sont décorés de statues polychromées².

pereur Charles VI. D'un autre côté, Stanislas I^{er}, roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie, donnait la main de sa fille Marie Leszcinska au roi Louis XV, et recevait, lui, si digne de succéder aux René, aux Antoine, aux Charles III, aux Charles IV et aux Léopold, le gouvernement du duché de Lorraine, lequel devait ensuite être uni à la France.

1. Par la reconstruction de Notre-Dame de Bon-Secours, Stanislas accomplissait, du reste, un vœu qu'il avait fait, et il choisit le chœur de la nouvelle église pour être le lieu de sa sépulture. Pendant les 29 ans que le Roi gouverna la Lorraine, il ne manqua jamais, quelle que fût la nécessité des affaires, de venir, à Notre-Dame de Bon-Secours, assister aux offices divins et recevoir la sainte communion, les jours de fête de la sainte Vierge. (Voir la note de la page 9.)

2. Ces statues, plus grandes que nature, et d'un travail remarquable, sont : aux pieds-droits de l'arcade triomphale : saint Joseph,

Au côté gauche de la chaire se trouve l'inscription commémorative de l'offrande faite à Notre Dame, par le Duc Charles V, d'un drapeau qu'il avait arraché des mains d'un musulman à la bataille de Saint-Gothard; en face, le vœu de la ville de Nancy; puis les inscriptions rappelant le passage des Polonais en 1814 et 1833.

Dans le sanctuaire, on remarque, en outre de la statue vénérée de la Vierge, le mausolée¹ de la Reine de Pologne (1745), chef-d'œuvre de Nicolas-Sébastien Adam; le mausolée² du Roi (1766), sculpté par

portant l'enfant Jésus sur son bras, et saint Jean Népomucène, martyr de la confession (1330), patron de la Bohême et en grande vénération dans la Pologne; dans la nef, sainte Reine, patronne de la Bourgogne; saint Gaëtan, héros de la charité, en Italie, au xvii^e siècle; saint François-Xavier, apôtre des Indes et du Japon; saint Antoine de Padoue, de l'ordre des Frères-Mineurs; saint François de Paule, fondateur des Minimes; et saint Michel-Archange, terrassant le serpent infernal et pesant les âmes au Jugement dernier, emblèmes sous lesquels il est représenté à l'entrée de la plupart des anciennes basiliques.

1. La pyramide du mausolée de Catherine Opalinska, reine de Pologne, duchesse de Lorraine et de Bar, est surmontée de ses armes, qui sont comme celles du Roi son époux, les armes ordinaires des rois de Pologne, dues de Lithuanie, avec l'écusson de Notre-Dame de Bon-Secours placé sur le tout, c'est à-dire, d'azur, au vaisseau voguant, d'argent. (Voir la fin de la notice.)

2. Les armes du Roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, surmontent aussi la pyramide de son tombeau. Elles se composent (comme il était d'usage, pour les Rois ses prédécesseurs), des quartiers de Pologne et de Lithuanie, et sur le tout, l'écusson des armes de sa famille. Ainsi l'écu est : écartelé au 1^{er} et 4^e, de gueules, à l'aigle éployé d'argent, becqué, langué, membré et couronné d'or, qui est de Pologne; au 2^e et 3^e, de gueules, au cavalier d'argent, tenant de la main droite une épée de même, et de la gauche un bouclier d'azur chargé d'une croix patriarchale d'or, qui est du grand

Vassé et Lecomte ; enfin les deux petits monuments, renfermant, l'un, le cœur de Marie Leszczinska, fille de Stanislas et épouse de Louis XV, l'autre, les restes du Duc d'Ossolinski.

Le pèlerinage fut de plus en plus florissant jusqu'à l'époque de la Révolution de 1789. Lorsque, dans les jours de fête, ou dans les intervalles de la cessation des travaux de la campagne, il se joignait à l'affluence ordinaire le concours simultané de quelques paroisses de la Montagne, (ce qu'on appelait vulgairement la descente des Vosges), alors les auberges du faubourg Saint-Pierre devenaient insuffisantes au logement de la foule, et, pour le repos de la nuit, on étendait de la paille devant l'église et entre les contreforts collatéraux.

Aux plus mauvais jours de la Terreur, le recours à



duché de Lithuanie ; sur le tout, d'or, au rencontre de buffle de sable, bouclé de même, qui est de Leszczinski.

Quelquefois on rencontre l'écu de Stanislas, écartelé de Pologne, de Lithuanie, de Lorraine et de Bar, et sur le tout l'écusson de Sa Maison. En ce cas, il est : écartelé, au 1^{er}, de gueules, à l'aigle éployé, d'argent, ... couronné d'or ; au 2^e, de gueules, au cavalier d'argent, armé d'une épée, de même et portant un bouclier d'azur chargé d'une croix patriarchale d'or ; au 3^e, d'or, à la bande de gueules, chargée de 3 alérions d'argent ; au 4^e d'azur, semé de croix recroisetées, au pied fiché d'or, et deux Bars adossés de même ; sur le tout, d'or, au rencontre de buffle de sable, bouclé de même.

l'intercession de Notre-Dame était encore populaire et empressé, puisque, en 1795, une nouvelle édition de la neuvaine à Notre-Dame de Bon-Secours s'imprimait à Nancy.

Mais ni la vénération publique attachée au pieux sanctuaire, ni le respect des chefs-d'œuvre d'art qu'il contenait, ne pouvaient suffire à le sauver des coups et de la rage des démolisseurs. Condamné, à raison des souvenirs de royauté qu'il rappelait, l'édifice fut vendu ; les sépultures de Stanislas et de son épouse furent violées et pillées. Déjà on avait arraché les grilles intérieures ; une des statues avait été abattue, les autres mutilées, l'œuvre générale de destruction avait commencé pendant une nuit, lorsque le cri d'alarme fut jeté dans la ville dès le matin et excita un soulèvement populaire en faveur de Bon-Secours. En présence de cette manifestation, le district envoya deux officiers municipaux pour rassurer le peuple et lui déclarer que, puisque telle était sa volonté, le contrat de vente serait résilié et l'église conservée. (Voir page 12.

Aussitôt que l'aurore de meilleurs jours se leva pour la France, les portes du sanctuaire se rouvrirent aux flots du peuple qui venait demander à Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge, le pardon et la paix.

Après le Concordat, (1805), le conseil municipal et la magistrature de Nancy vinrent, comme il a été dit précédemment, reconnaître les dépouilles royales du caveau. — MM. les curés de la paroisse Saint-Pierre, qui étaient alors administrateurs de Notre-Dame de Bon-Secours, déployèrent, avec le concours de Madame de Bourgogne, d'honorable mémoire, le plus grand zèle pour réparer les dégradations et rétablir l'édifice dans un état aussi convenable que possible.

En 1814, Monsieur, comte d'Artois, depuis, Charles X, — en 1828, Madame la Dauphine, fille de Louis XVI, — et en 1851, le Roi Louis-Philippe, sont venus, en visite solennelle, prier dans l'église Notre-Dame de Bon-Secours.

En 1841, fut établie, près de l'église et sous le titre ecclésiastique de Collégiale de Notre-Dame de Bon-Secours, la maison de retraite des prêtres du diocèse, lesquels, ayant rang de chanoines honoraires, devaient desservir le pèlerinage.

En 1844, Notre-Dame de Bon-Secours, tout en conservant les avantages précédents, fut érigée en église paroissiale ; mesure importante qui assurait à l'édifice une existence légale et des moyens de conservation. Dès lors, on put entreprendre sérieusement la restauration d'un monument également cher à la religion, aux arts et à l'histoire, et lui rendre, à l'aide des pieuses largesses des fidèles, une partie de son ancienne splendeur.

1854. Le 30 juillet, une foule considérable et pieuse se presse dans l'intérieur et aux abords de Notre-Dame de Bon-Secours, pour demander à Dieu par l'intercession de Marie, *secours des chrétiens*, la cessation du choléra, dans des prières publiques présidées par M^{sr} Menjaud, évêque de Nancy et de Toul.

En 1859, M. le Baron de Méneval, alors ministre plénipotentiaire de France près la cour de Bavière¹, ayant perdu son épouse après quelques jours de maladie, voulut, en mémoire de l'affection de la défunte pour le sanc-

1. Entré depuis dans les ordres sacrés.

uaire de Notre-Dame de Bon-Secours, se charger de l'ornementation complète de la chapelle des fonts baptismaux, et il y plaça un monument funèbre sculpté par Jouffroy, membre de l'Institut.

1862. Les murs de la nef s'enrichissent d'un chemin de croix en émail et bronzes dorés, du plus gracieux effet.

1865. Par un Bref du 27 mai 1864, le Souverain-Pontife Pie IX avait décidé qu'une couronne, dont sa Sainteté Elle-même faisait présent, serait placée solennellement sur la tête de la statue vénérée de Notre-Dame de Bon-Secours de Nancy. Lorsque la réédification du chœur de l'Église sur ses premiers fondements¹ fut terminée, et après l'entier achèvement de la niche de la Vierge, la cérémonie du couronnement fut célébrée avec le plus grand éclat par S. Em. le cardinal archevêque de Besançon, assisté de NN. SS. les évêques de Nancy et de Metz. Les décorations de verdure et d'emblèmes qui pavoisaient toutes les maisons du faubourg Saint-Pierre, dix arcs de triomphe d'une élégance majestueuse, un immense

1. Le chevet du chœur de l'église de Bon-Secours avait été démoli quelques années avant la Révolution, pour bâtir, à sa place et en prolongement, la chapelle des Dames chanoinesses, transférées de Bouxières à Nancy, puis le projet de prolongement fut abandonné. Ce fut seulement en 1806 que l'on reconstruisit, en simples moellons, et dans de moindres proportions, ce qui avait été renversé. Cette partie du chœur, grâce au don du terrain et à des avances d'argent faits par MM. Saladin, voisins de l'église, a été agrandie et réédifiée, depuis quelques années, en pierres de taille comme elle était anciennement. La niche de la Vierge et l'ornementation générale de l'abside sont dues à M. Jules Laurent, architecte, statuaire, qui, sous la direction de M. Morey, architecte de la Ville, a déployé dans les travaux autant de zèle que de talent.

concours de prêtres et de fidèles, ont fait de cette cérémonie et de la procession qui l'a précédée, une des plus belles manifestations religieuses qu'on ait vues de notre temps.

1866. Du 23 février, anniversaire centenaire de la mort de Stanislas le Bienfaisant, au 4 mars, époque où ses restes ont été déposés dans le caveau royal, une affluence considérable est venue prier devant le tombeau du Roi. Tout le chœur et une grande partie de la nef étaient revêtus de tentures noires et violettes, ornées de nombreux écussons aux armes du roi de Pologne. Le 4 mars, l'édilité nancéienne, l'élite de la population, le collège de la Malgrange, un grand nombre de Polonais, assistaient à un service très-solennel, présidé par M^{sr} Lavigerie, et témoignaient ainsi du pieux souvenir, que les qualités et les bienfaits du dernier duc de Lorraine avaient gravé dans tous les cœurs.

La même année 1866, à l'occasion des fêtes commémoratives¹ de l'annexion de la Lorraine à la France, le por-

1. La sonnerie de Notre-Dame de Bon-Secours avait été complétée pour l'époque de ces fêtes. La cloche qui a eu pour parrain et marraine (7 septembre 1741) le Roi et la Reine de Pologne, et qui pèse environ trois cents kilogr., ayant été heureusement conservée pendant la Révolution, deux autres plus petites y avaient été ajoutées en 1810 (données par MM. Bernel et de Bourgogne). Neuf cloches nouvelles, s'harmonisant avec le ton des premières, ont été fournies, dans ces dernières années, par M. Perrin-Martin, fondeur à Robécourt (Vosges); la plus forte sonne le mi-bémol et pèse mille quarante kilogrammes; la plus petite ne pèse que quarante-cinq kilogrammes. Celle-ci, fondue seulement en 1867, porte pour toute inscription: Pie IX, Pape; Napoléon III, Empereur; J.-A. Foulon, Evêque; Po-devin, Préfet; A. Buquet, Maire de Nancy; Gouy de Bellock, Maire de Jarville; Saladin, Président du Conseil de fabrique; Morel, Curé; Genet, Trésorier; Lebon, Chanoine; Marquis de Vaugiraud; Henrion, Secrétaire; Guerquin, Vicaire. Un clavier de 12 notes est disposé pour les carillons.

tail et l'intérieur de l'Eglise étaient décorés d'oriflammes et de guirlandes de fleurs. C'est le 17 juillet que S. M. l'Impératrice Eugénie, accompagnée de Son Altesse le Prince Impérial, est venue faire son pèlerinage à la Vierge vénérée des Lorrains.

L'année suivante, le 22 octobre 1867, Bon-Secours recevait également dans son enceinte d'augustes visiteurs, Sa Majesté l'Empereur François-Joseph d'Autriche, accompagnée des deux Archiducs ses frères.

Avant l'hiver de la même année 1867, MM. Ledru et de Bournonville ont appliqué avec succès à l'église Notre-Dame de Bon-Secours leur système de calorifère. Ainsi, avec des frais relativement minimes, une seule bouche de chaleur, ouverte derrière le rideau du sanctuaire, chauffe les sept mille mètres cubes d'air que mesure l'église. Le foyer du calorifère, construit contre le chœur, est couvert par un petit bâtiment en pierres de taille, qui donne en même temps un local pour le placement des *ex-voto*.

En ce moment, janvier 1869, M. Cuviller, fils, construit, à la tribune de Notre-Dame de Bon-Secours, un orgue de 16 pieds, entièrement neuf. La soufflerie, établie dans un étage supérieur, est à différentes pressions et à deux réservoirs ; elle donne deux mille litres d'air. L'orgue a 40 jeux complets, savoir : 12 jeux au grand orgue, 10 au positif, 11 au récit avec boîte d'expression, et 7 à la pédale.

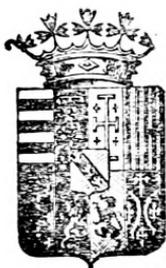
Enfin, dans le cours de 1869, doivent être posés les deux grands vitraux, donnés, pour le chœur de Notre-

Dame de Bon-Secours, par LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. Ces vitraux, accordés à la recommandation de M. l'abbé de Méneval et en souvenir du pèlerinage de S. M. l'Impératrice Eugénie et de S. A. le Prince Impérial, ont été confiés par l'initiative de S. M. l'Impératrice¹, au talent de M. Maréchal, de Metz, et sont aujourd'hui en voie d'exécution. Comme, de temps immémorial, à Nancy, les jeunes époux, immédiatement après la cérémonie de leur mariage, viennent à Bon-Secours prier la sainte Vierge de protéger leur union ; comme, d'un autre côté, les enfans de la ville et des campagnes environnantes viennent aussi, le lendemain de leur première communion, se consacrer à Notre-Dame de Bon-Secours, les sujets des deux vitraux ont été choisis comme mémorial de ces pieux et antiques usages, et ils représentent, l'un, le *mariage de la sainte Vierge*, l'autre, la *Présentation de Jésus au Temple*.

Ainsi, chaque année apporte son hommage de vénération et son tribut d'offrandes à un sanctuaire qui, au point de vue des arts et des souvenirs nationaux, comme au point de vue de la dévotion envers la sainte Vierge, est une gloire de la Lorraine.

1. Aussitôt que M. le Bon Buquet, Maire de Nancy et Député, eut appris la faveur Impériale, il s'empessa d'aller remercier S. M. l'Impératrice. Sa Majesté, voyant arriver M. Buquet, le prévint et lui dit : « Eh bien, M. Buquet, je viens d'accorder des vitraux à votre église de Notre-Dame de Bon-Secours. — Je le sais, Madame, répondit M. le Baron, et je venais en témoigner ma reconnaissance à Votre Majesté. — Je désire, reprit l'Impératrice, que le travail en soit confié à M. Maréchal. — Madame, répondit M. Buquet, les désirs de Votre Majesté sont des ordres ; que Votre Majesté me permette d'ajouter que rien ne pouvait nous être plus agréable que le choix de l'artiste désigné par Elle. »

C'est René II qui a blasonné sous l'écusson de Lorraine les huit quartiers des alliances de Sa Maison, et qui a ainsi fixé les *armes pleines de Lorraine*.



parti de trois et coupé d'un, qui font 8 quartiers : 4 royaumes et 4 duchés ; au 1^{er}, burelé d'argent et de gueules de 8 pièces, qui est de Hongrie ; — au 2^e, semé de France, au lambel de gueules, qui est de Naples Sicile ; — au 3^e, d'argent, à la croix potencée d'or et cantonnée de 4 croisettes de même, qui est de Jérusalem ; — au 4^e, d'or à 4 pals de gueules, qui est d'Arragon ; — au 5^e, semé de France à la bordure de gueules, qui est d'Anjou ; — au 6^e, d'azur au lion contourné d'or, armé, lampassé et couronné de gueules, qui est de Gueldres ; — au 7^e, d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, qui est de Juliers ; — au 8^e, d'azur, semé de croix recroisetées au pied fiché d'or et deux bars adossés de même, qui est de Bar ; sur le tout, d'or, à la bande de gueules, chargée de 3 alérions d'argent, qui est de Lorraine.

Après sa victoire sur le duc de Bourgogne, René récompensa dignement les capitaines et les soldats qui avaient si vaillamment combattu pour lui. Les villages de Laneuveville, Villers, Laxou et la contrée du Vermois, — six villages — furent exempts de tailles pour douze ans.

Quant à sa bonne ville de Nancy, non seulement il fit bâtir près de son enceinte la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, témoin de sa valeur, mais il confirma ses privilèges, augmenta ses exemptions *délivra* des lettres d'affranchissement à ses bourgeois, et donna à la cité son fier blason : *qui s'y frotte, s'y pique, non inultus premor*, représenté par un chardon. Enfin, Charles III, arrière petit-fils de René, en vue de la même bataille de Nancy et en récompense de la

fidélité constante des habitants, permit à la ville de surmonter ses armes de l'écusson même de Lorraine.

Ainsi les armes de Nancy sont :



d'argent, au chardon tigé, arraché et verdoyant, arrangé de deux feuilles piquantes au naturel, à la fleur purpurine, et en chef, d'or, à la bande de gueules, chargées de 3 alérions d'argent.

Comme nous l'avons dit dans la note de la page 55, les armes de l'église Notre-Dame de Bon-Secours sont :



d'azur, au vaisseau voguant, d'argent. Ces dernières armes sont attribuées en effet à l'église Notre-Dame de Bon-Secours, parce qu'elles symbolisent la bataille navale de Lépante, après laquelle l'invocation *Auxilium Christianorum, ora pro nobis, secours des chrétiens*, ou *Notre-Dame de Bon-Secours, priez pour nous*, a été ajoutée aux litanies de la sainte Vierge par le Pape saint Pie V, en

1571. On ne sait pas si les paroles en étaient inscrites sur quelque monument dans l'ancienne chapelle de Bon-Secours ; mais, dès 1742, elles étaient gravées au couronnement qui surmonte le tableau du vœu de Nancy, et elles sont devenues l'invocation habituelle des fidèles qui viennent prier dans l'église de Notre-Dame de Bon-Secours.

Notre Dame de Bon-Secours, priez pour nous.

